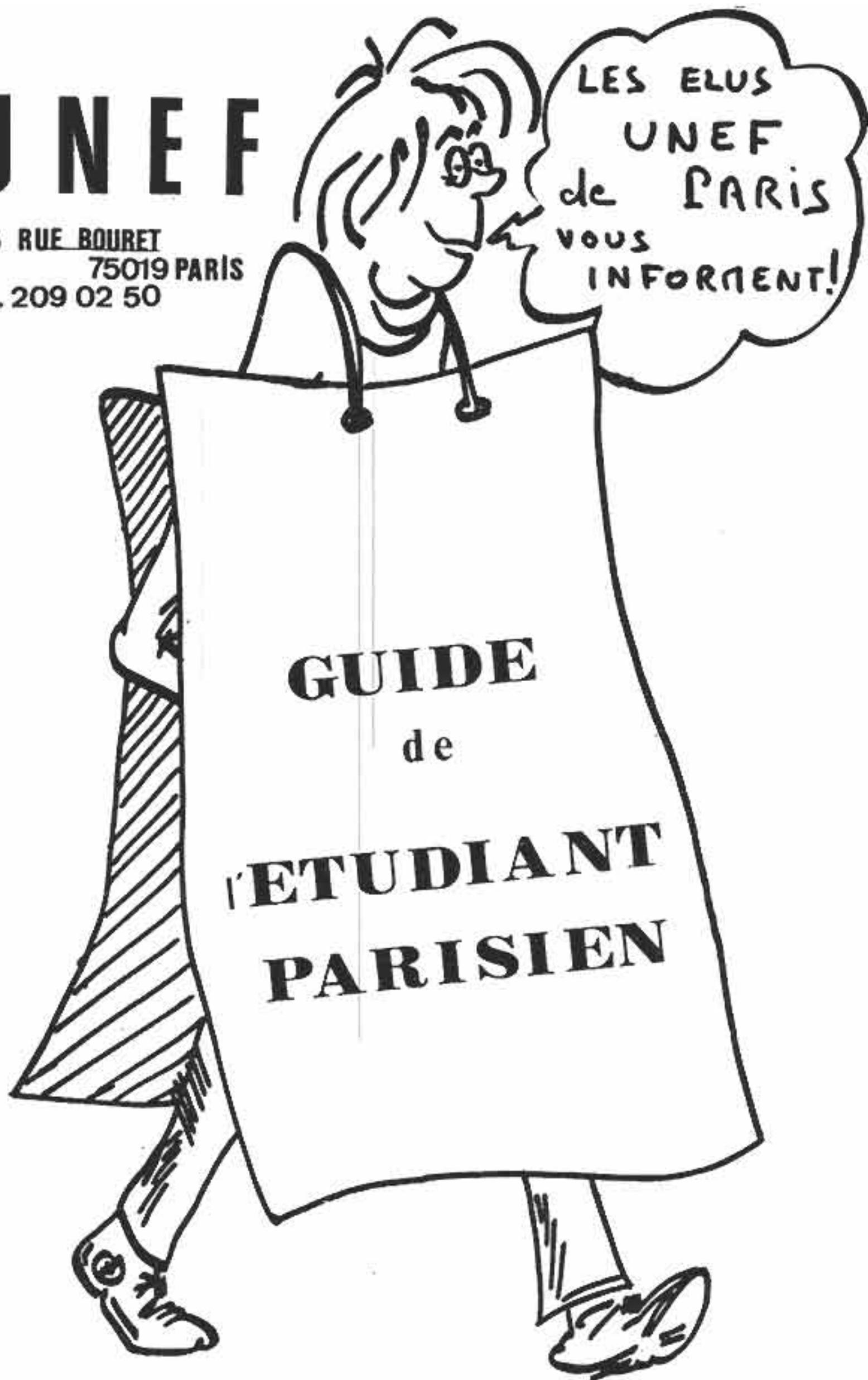
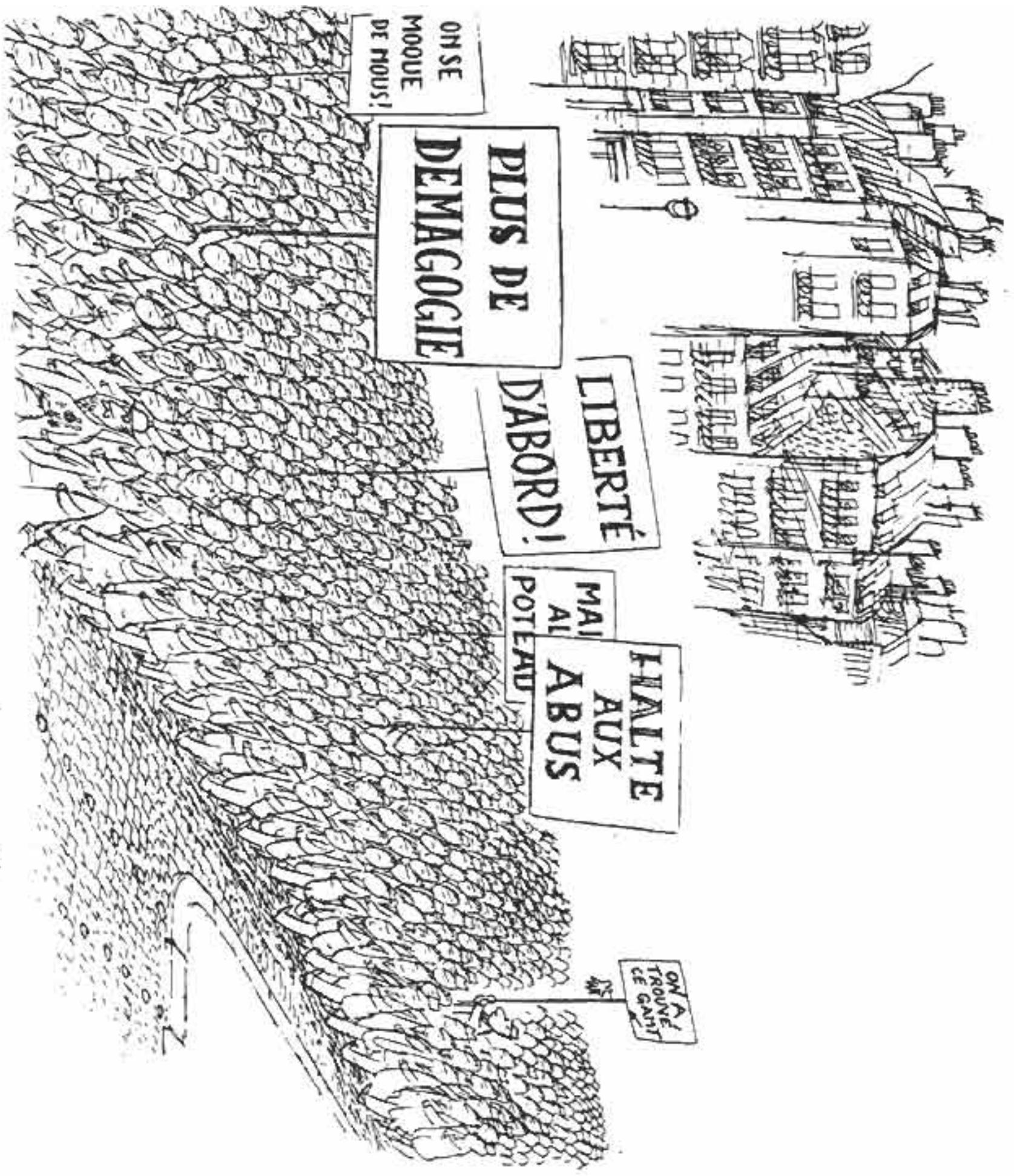


UNEF

25 RUE BOURET
75019 PARIS
TEL. 209 02 50





ON SE
MOQUE
DE NOUS!

PLUS DE
DEMAGOGIE

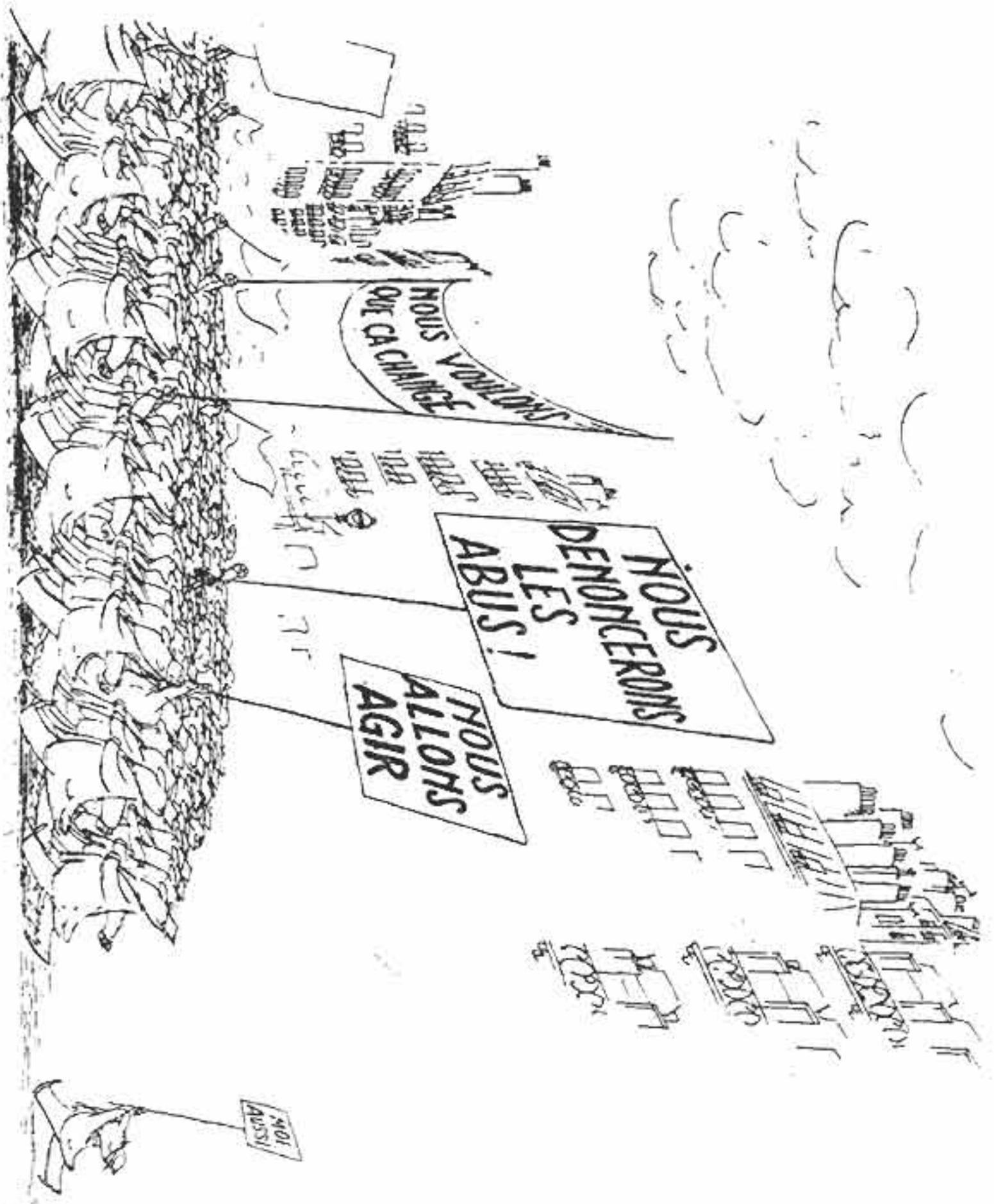
LIBERTÉ
D'ABORD!

MAI
AU
POTEAU
HALTE
AUX
ABUS

ON A
TROUVÉ
CE GANT!

sommaire

Sommaire	3
Editorial	5
Liste des facs	6 à 7
Les IUT - TÉLÉ-enseignement	8
Des délégués pour s'informer et se défendre....	9
10 Propositions pour la vie démocratique	10
Attention	11
Les CROUS	13 à 14
Les restaurants universitaires.....	15
Vivre en cité-universitaire	16 à 18
Les bourses	19 à 21
La M.N.E.F.	22 à 24
On veut changer la vie	26 à 28
Etudiants étrangers	29 à 32
Les études et le service militaire	33 à 35
A vos marques	36
La solidarité, ça se finance	37
Partir avec V.T.U.	38
Services U.N.E.F.	39 à 40
TETRAPOLY	41
Connaissez-vous vos droits	42
Emploi - Logement	43 à 44
Les Bibliothèques	45 à 46
Les bonnes adresses	47
Les restau et des tuyaux	48
Adresses santé	49
S.V.P. Transports	50
Les locaux de l'UNEF	51



Simpa 1962

ÉDITO

* N'y allons pas par quatre chemins.

Le guide, il y a déjà quelques années que nous y pensions.

Pour plus de 200 000 étudiants répartis dans Paris et la Région Parisienne, c'est un outil efficace pour gagner du temps et souvent pour faire connaissance avec des Universités qui restent après plusieurs années de fréquentation un mystère pour leurs usagers.

Cette année il n'était plus possible que nous soyons au rendez-vous des inscriptions sans lui. Parce que c'est un lien entre les étudiants dont nous ne pouvons plus nous passer à cette époque de l'année.

On veut empêcher des lycéens qui ont réussi le bac de s'inscrire comme ils en ont le droit à l'Université. On veut expulser les étudiants étrangers. On veut augmenter les tickets de restau-U. On ne fait rien pour accueillir et aider les nouveaux étudiants.

"On" c'est Madame SAUNIER-SEITE, Ministre des Universités qui met en place ses mauvais coups lorsque les étudiants sont préoccupés par la recherche d'un emploi, d'un logement, se heurtent à la bureaucratie dans les facs.

Alors cette année nous avons concrétisé notre idée de faire un guide qui permette aux étudiants parisiens de mieux s'entraider et de mieux se défendre dans une période difficile. Ça n'a pas été possible parce que l'Union Nationale des Etudiants de France a grandi comme n'a été rendue possible l'activité du syndicat en Juillet que parce que l'UNEF s'est renforcée.

C'est pourquoi au moment où vous ouvrez ce guide, nous voulons vous dire qu'en participant à l'activité d'un comité UNEF vous permettrez que se renforce encore cette entraide qui nous permet à tous de rester étudiant.

Nous espérons qu'au-delà de l'aide que pourra vous apporter ce guide, vous serez vite convaincus qu'il faut être unis, rassemblés pour faire face à nos difficultés.

Alors à bientôt peut être.



Les élus parisiens de l'UNEF.



LES ÉTUDES



UNIVERSITES :

Dominantes

PARIS I - _____	UNIVERSITE PANTHEON SORBONNE 12, place du Pantheon 75005 Paris Tél 329 21 40	- Art et Archéologie - Administration publique - Langues - Sciences Sociales - Sciences politiques - Economie - Etudes Internationales
PARIS II - _____	UNIVERSITE de DROIT, ECO. SCIENCES SOCIALES 12, place du Panthéon 75005 Paris Tél 329 21 40	- Droit public, Droit privé - Sciences Politiques - Sciences Eco. - Etudes politiques Internationales - Institut Français de Presse
PARIS III - _____	UNIVERSITE SORBONNE NOUVELLE 17, rue de la Sorbonne 75005 Paris Tél 329 12 13 633 02 79	- Langues étrangères - Ecole Supérieure d'Interprètes et traducteurs. - Etude et Recherches Cinématogra- phique. - Techniques d'expressions et Communication
PARIS IV - _____	UNIVERSITE PANTHEON SORBONNE 1, rue Victor Cousin 75005 Paris Tél 329 12 13 033 03 83 033 03 84	- Langues Classiques et Modernes - Art et Archéologie - Musique et Musicologie.
PARIS V - _____	UNIVERSITE RENE DESCARTES 12, rue de l'Ecole de Medecine 75006 PARIS Tél 329 21 77	- Psychologie - Faculté de Médecine Cochin-Port - Royal, Necker, Enfants Malades.
PARIS VI - _____	UNIVERSITE Pierre et Marie Curie 4, place Jussieu 75005 Paris Tél 336 25 25	- Sciences - Physique, Chimie, Biologie - Faculté de Médecine St Antoine - Faculté de Médecine Pitié-Salpé- -trière. - Faculté de Médecine Broussais - Faculté de Médecine Hotel Dieu.
PARIS VII - _____	UNIVERSITE PARIS-VINCENNES Route de la Tourelle 75012 PARIS Tél 374 12 50	- Langues - Arts (plastique) - Musique Théâtre - Sciences Humaines - Urbanisme - Sciences juridiques et Politiques
PARIS IX - _____	UNIVERSITE de PARIS DAUPHINE Place du Ml de Lattre de Tassigny 75016 PARIS Tél 559 50 20 605 14 10	- Gestion - Economie appliquée - Maths de la décision - MIAGE - ESIT

PARIS X - UNIVERSITE de PARIS-NANTERRE
200, Avenue de la République
92001 Nanterre Cedex
Tél 769 92 34

PARIS XI - UNIVERSITE de PARIS SUD
Rue Georges Clémenceau
91405 Orsay
Tél 941 67 50

PARIS XII - UNIVERSITE PARIS VAL DE MARNE
Avenue du Gal de Gaulle
94010 Créteil Cedex
Tél 899 28 99

PARIS XIII UNIVERSITE PARIS NORD
Avenue J. Baptiste Clément
93 430 Villataneuse
Tél 821 61 70

• • •

- Lettres
- Sciences Humaines
- Sciences Economiques

- Sciences exactes et Naturelles
- Physique
- Sciences

- Médecine
- Droit et Sciences Politiques
- Sciences Eco
- Lettres et Sciences Humaines
- Urbanisme

- Droit Sciences Politiques
- Sciences Eco
- Sciences Humaines
- Sciences de la Communication



Vos papiers s'il vous plaît !

• • •

	OÙ LES OBTENIR ?	AVEC QUOI ?
Certificat de scolarité	Secrétariat de la fac	Carte d'étudiant
Carte d'étudiant	Chaîne d'inscription de la fac	Photo d'identité n° d'identité INSEE
Carte d'identité	Commissariat du domicile	2 photos d'identité timbre fiscal à 15 F livret de famille ou extrait de naissance
Carte d'électeur	Mairie du domicile (du 1 ^{er} sept. au 31 déc. de chaque année)	Livret famille ou pièce d'identité, justification de domicile
Fiche d'Etat-Civil	Mairie du domicile	Livret de famille ou extrait de naissance
Casier judiciaire	Greffe du tribunal de grande instance du lieu de naissance	Etat civil et adresse
Copie conforme	Mairie du domicile	Copie et original
Certificat de nationalité française	Greffe du tribunal de grande instance du domicile	Livret de famille et pièces prouvant la nationalité
Extrait d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance	Date de naissance nom - prénom enveloppe timbrée avec adresse
Certificat de travail	Employeur	
Déclaration de naissance	Mairie du lieu de naissance	Livret de famille - certificat du médecin (à faire dans les 3 jours)
Extrait d'acte de mariage	Mairie du lieu de mariage	Date de mariage - noms - prénoms - 1 enveloppe timbrée
Passeport	Commissariat du domicile	Carte d'identité 2 photos
Livret de famille	Mairie du lieu de mariage	Certificat de perte (commis- sariat) état civil conjoint et enfants

LES IUT

- BIOLOGIE APPLIQUEE - CRETEIL Univ. PARIS XII
SCEAUX Paris XI 8, av. Cauchy 660 06 83
VILLETANEUSE Paris XIII Av. J.B. Clément
821 61 70
- CARRIERES de l'INFORMATION - PARIS V
- CARRIERES JURIDIQUES ET JUDICIAIRES
VILLETANEUSE PARIS XIII
Avenue J.B. Clément 93400 VILLETANEUSE
Tél. 821 61 70
- CHIMIE - ORSAY PARIS XI
Plateau du Moulou Tél. 941 00 40.
- GENIE ELECTRIQUE- CRETEIL PARIS XII
VILLE D'AVRAY PARIS X
CACHAN PARIS XI
9, Av. Division Leclerc Tél. 664 40 32
- GENIE MECANIQUE CACHAN Paris XI
ST DENIS Paris XIII
place du 8 Mai 45 - 521 61 55
VILLE D'AVRAY Paris X
- GENIE THERMIQUE VILLE D'AVRAY Paris X
- GESTION des ENTREPRISES et des
ADMINISTRATIONS St DENIS Paris XIII
Place du 8 Mai 45
521 61 55
- HYGIENE ET SECURITE ST DENIS Paris XIII
Place du 8 Mai 45 521 61 55
- INFORMATIQUE ORSAY Paris XI
Plateau du Moulou Tél 941 00 40
PARIS V
VILLETANEUSE Paris XIII 821 61 70
Av. J.B. Clément.
- STATISTIQUE ETUDES ECONOMIQUES ET
TECHNIQUES QUANTITATIVES DE GESTION Paris V
- TECHNIQUE DE COMMERCIALISATION Créteil
Paris XII
Paris V
ST DENIS PARIS XIII
SCEAUX PARIS XI
- TRANSPORT ET LOGISTIQUE VILLETANEUSE
Paris XII
Av. J.B. Clément Tél: 821 61 70

adresses des centres de

télé-enseignement

Les grilles de programmes de radio, de télé-
-vision sont transmises vers le mois de
Janvier. S'adresser aux Universités ci-dessous
ou éventuellement au Secrétariat aux Univer-
-sités, Bureau D A G E F I 3, 61, rue Dutot
75732 PARIS Cedex 15 Tél. 539 25 75

Université PARIS I Centre Audio Visuel des
Universités de Paris
12 place du Panthéon 75005 PARIS
Tél. 329 21 40 poste 328 - 421

PARIS I Emissions de Radio Sorbonne
12 place du Panthéon 75005 PARIS
Tél. 325 24 13

PARIS III Bureau 202, 13 rue de
Santeuil 75005 PARIS
Tél. 337 85 00 ou 707 93 19

PARIS X 2, rue de Rouen 92000
NANTERRE Tél. 769 92 34



DES DELEGUE(E)S

pour s'informer et se défendre

en mai-juin 68...

les étudiants ont acquis la possibilité de participer à la gestion des Universités aux côtés des enseignants et du personnel, au niveau de leur UER, de leur Université et au plan national.

Après 10 ans le bilan des élus étudiants est considérable, autant dans leur intervention sur des milliers de problèmes quotidiens dans les UER que dans leur activité pour informer les étudiants et coordonner leurs luttes sur des problèmes nationaux.

Mais c'est un bilan largement méconnu parce que le droit acquis de haute lutte de participer à la vie de nos facs est assorti de bien des limitations (inconnus dans d'autres catégories de la population, cf le tableau sur le quorum) et surtout c'est un droit auquel on donne bien peu les moyens de s'exercer réellement.

Combien d'entre nous peuvent savoir que dans les conseils d'UER et d'Université se discute la vie des étudiants ? du système d'examen à la création du service de photocopies, en passant par la répartition des crédits entre les UER, toutes les questions qui ont une influence sur nos conditions de vie et d'étude y sont discutés... ou plutôt peuvent y être discutés si les élus étudiants l'exigent.

Pas d'illusion cependant : justement parce que les conseils sont souvent allés à l'encontre des volontés gouvernementales notamment lors de luttes nationales (la réforme du 2^e cycle ou celle des IUT) le gouvernement voudrait se passer d'eux, ne pas tenir compte de leur décision. Et il multiplie les atteintes à l'autonomie des Universités, attribue autoritairement les crédits en fonction de ses préférences, effectue des transferts de postes d'enseignants contre l'avis des structures élues.

Voilà bien pourquoi nous avons toutes les raisons d'être plus que jamais présents dans les conseils.

- pour y trouver des informations,
- pour y agir avec les autres usagers de l'Université,
- pour s'y faire entendre sur chaque problème,
- pour empêcher les conseils de prendre sans nous des décisions qui nous concernent,
- pour empêcher que se décide dans les cabinets ministériels ce qui doit l'être au niveau de l'Université, de la région,
- pour coordonner les actions et faire connaître les acquis, etc...

la liste est tellement longue qu'au lieu de permettre à tous les étudiants de juger en connaissance de cause l'activité des élus, on organise des élections presque clandestines et on refuse aux délégués les moyens de rendre compte de leur mandat. (c'est pourquoi nous formulons les propositions ci-jointes sur la vie démocratique des Universités).



Les élections universitaires à Paris se déroulent à des dates différentes suivant les facs, de décembre à février pendant un, deux ou trois jours maximum. Le vote par correspondance est interdit, ce qui empêche d'emblée la moitié des étudiants de participer au choix de leurs délégués.

D'ici les prochaines élections, vos élus sont ceux qui ont été désignés lors des élections de l'année dernière. Contactez-les sur les chaînes d'inscription ou dans les locaux syndicaux ou bien par l'intermédiaire de l'administration.

Ils sont là pour intervenir sur chacun de vos problèmes, qu'ils soient individuels ou collectifs.

Les élus sont à votre service et sous votre contrôle, aidez-les à vous défendre en les informant de chaque problème, en leur donnant votre avis.

10

propositions pour la vie démocratique :



- 1 Publicité de tous les débats des conseils d'UER et d'Université.
- 2 Affichage régulier de l'ordre du jour et des décisions des conseils dans chaque UER et chaque université.
- 3 Attribution de moyens aux élus étudiants pour leur permettre de rendre compte de leur mandat (courrier, journaux locaux, heures dégagées pour compte-rendu, etc.).
- 4 Election des délégués de T.D.
- 5 Création, dans chaque UER, d'une commission pédagogique constituée d'étudiants, enseignants se réunissant sur les modalités de contrôle des connaissances, les programmes, les manuels utilisés, les jurys d'examens etc.
- 6 Participation des élus étudiants aux jurys d'examens.
- 7 Participation des étudiants à l'élaboration des budgets nécessaires aux UER et aux Universités.
- 8 Publication des programmes sur lesquels se présentent les directeurs d'UER et les Présidents d'Université.
- 9 Abrogation des règlements autoritaires des I.U.T.
- 10 Attribution de trois heures mensuelles dans chaque UER pour l'information et le débat syndical.

Qui vote ?

- • Tous les étudiants inscrits dans une UER sont (en principe) automatiquement inscrits sur la liste électorale de cette UER. Il est possible de vérifier son inscription sur cette liste 15 jours avant le scrutin.
- • L'administration de la fac doit envoyer à tous les électeurs les programmes de listes en présence suffisamment tôt avant le jour du vote.
- • Pour voter, il faut être muni de sa carte d'étudiant et émarger sur la liste électorale de l'UER. En cas d'oubli une pièce d'identité est suffisante.

Si vous êtes absent le jour du vote, (travail, santé, etc...) vous pouvez établir une procuration que vous remettez ainsi que votre carte d'étudiant, à un autre étudiant.

Les élections se déroulant souvent sur une seule journée, cette procédure de procuration peut permettre d'élire plus de délégués.

Qu'est-ce que le quorum ?

L'élection de ces délégués est un acquis des étudiants, arraché en 68. Depuis lors le gouvernement a tenté par tous les moyens d'empêcher les étudiants de se saisir des élections universitaires pour s'exprimer et pour se doter de délégués efficaces. Il a notamment instauré le « quorum » ; c'est-à-dire une loi qui vise à réduire considérablement le nombre de délégués étudiants dans les conseils, c'est-à-dire à NOUS empêcher d'intervenir dans NOS problèmes.

Prenons un exemple :

15 sièges sont à pourvoir dans une UER.

Avant la loi sur le quorum, les 15 sièges étaient répartis à la proportionnelle des suffrages entre les différentes listes.

Depuis l'application de la loi, il faut 50 % de votants pour attribuer les 15 sièges.

S'il y a 25 % de votants, 8 sièges seront pourvus, 5 s'il y en a 17 %, 3 s'il y en a 10 %...

Pour les « collèges » où il n'y a qu'un ou deux sièges à pourvoir, cette loi élimine totalement les étudiants.

Pire, le quorum s'applique aussi aux Conseils d'Université, mais le nombre d'élus qui y siégeront dépend du nombre de votants... aux Conseils d'UER !

Le problème est simple. SAU-NIER craint les délégués étudiants, car elle sait qu'ils s'opposeront résolument à tout projet contraire à nos intérêts, mais nous, nous avons BESOIN de ces élus, en nombre suffisant pour être efficaces.

Il faut donc voter et faire voter massivement... chaque voix compte !

ATTENTION :

Prêtant main forte aux ennemis des étudiants, une organisation trotskysante l'AJS mène une campagne acharnée, là où elle existe contre les élus étudiants et contre les conseils.

Pour l'UNEF, se battre contre la présence d'élus qui font entendre la voix des étudiants dans les conseils, accuser les organisations d'enseignants et de travailleurs d'être responsables de la situation catastrophique des Universités au lieu d'en accuser le ministère des Universités, C'EST TROMPER LES ETUDIANTS.

Or cette organisation, en usurpant le sigle UNEF, (elle se fait appeler "Unef-Unité Syndicale") spécule sur la confiance que nous portent les étudiants pour les tromper plus facilement.

Mais c'est bien là sa spécialité.

- elle trompe les étudiants en prétendant qu'elle a empêché la hausse de cotisations de la MNEF alors que la hausse à 185 F. est appliquée depuis bien longtemps avec la complicité des administrateurs de l'AJS Unité Syndicale,

- elle trompe les étudiants en prétendant que des membres de la direction nationale de l'UNEF ont voté cette même hausse au conseil d'administration de la MNEF alors que nous en sommes absents,
- elle trompe les étudiants en criant à l'unité d'action tout en n'hésitant pas à frapper Paul ROBEL, membre du Bureau National de l'UNEF, lors d'une manifestation des étudiants en Médecine Bilan : 4 jours d'hôpital.
- elle trompe les étudiants en accusant le SNESup et de SGEN CFDT de faire grève pour gâcher notre année universitaire, alors que les enseignants sont engagés dans une lutte légitime pour empêcher le renvoi de centaines d'assistants et donc la dévalorisation de l'enseignement.

Une organisation briseuse de grève qui utilise la calomnie et le coup de poing pour faire valoir ses arguments, n'a rien à voir avec les intérêts des étudiants.

C'est pourquoi nous te mettons en garde : la bonne carte de l'UNEF (elle coûte 3 F.)

POUR NE PAS ÊTRE ISOLE(E) ET POUR RECEVOIR DES INFORMATIONS SUR LA VIE DE LA FAC,

POUR RESTER EN CONTACT AVEC LES DÉLÉGUÉS DE MON U.E.R. ET DE MON UNIVERSITÉ,

POUR ÊTRE MIEUX DÉFENDU(E),



J'ADHÈRE A L'UNEF

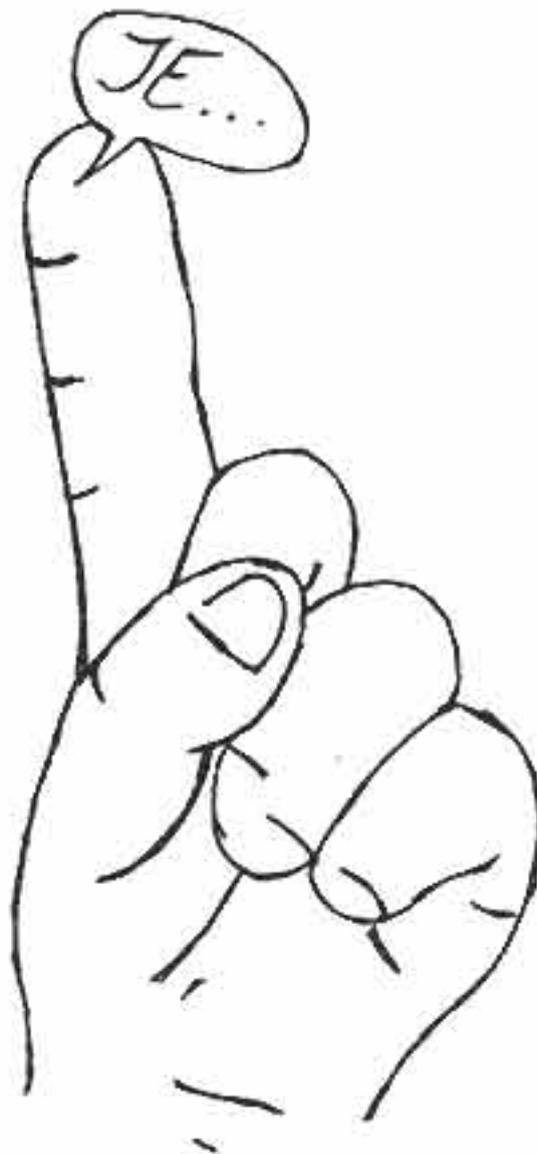
Nom Prénom

Adresse

U.E.R. Année

Heures éventuelles de disponibilité :

Je verse 3 F. 10 F. (soutien)



LES C.R.O.U.S.

Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires

● CROUS PARIS : 39 Av. Georges Bernanos
75005 PARIS
Tél. 329 12 43

● CROUS VERSAILLES : Lycée Marcel Roby
78000 ST GERMAIN EN LAYE
Tél. 973 42 80

● CROUS - CRETEIL : 81 rue du Pont de Créteil
94100 CRETEIL
Tél. 885 95 85

Heures d'ouvertures de bureau : 9 h - 12 h
14 h 30 - 17 h 30

leur rôle

Le CROUS fait partie de l'aide sociale accordée aux étudiants. Le Centre Régional des Œuvres Universitaires est géré paritairement par l'Etat et les étudiants. Ainsi tous les deux ans, nous élisons nos représentants au Conseil d'Administration. Le CROUS gère les cités-U, certaines chambres en HLM, les restau-U. et met à la disposition des étudiants un certain nombre de services :

- . Service d'admission au bénéfice des œuvres,
- . Services du logement en résidence, en HLM, en ville,
- . F.S.U : Fonds de solidarité universitaire : dons ou prêts sur dossier aux étudiants en difficulté financière,
- . Service Social : demander l'assistante du CROUS
- . Service Culturel et Touristique et Voyages: délivrance de billets BIGE : 30% de réduction pour les bénéficiaires des Œuvres B.O.I. sur la carte).
- . Service d'accueil des étudiants étrangers : aux services Administratifs de chaque fac.

Pour bénéficier des services du CROUS et en posséder la carte : quatre conditions sont à remplir :

- 1 - Conditions relatives à l'inscription : être inscrit dans un établissement ouvrant droit à la sécurité sociale, régime étudiant.
- 2 - Conditions relatives à l'âge : avoir moins de 26 ans au 1er Novembre de l'année considérée, une prolongation réglementaire est prévue dans le cas d'études longues ou pour des étudiants ayant accompli leur service national.
- 3 - Conditions relatives à la scolarité : avoir obtenu un succès universitaire ou l'admission dans la classe supérieure au cours des 2 années universitaires précédentes.
- 4 - Conditions relatives aux ressources : le plafond des ressources est fixé par référence à l'indice du début des emplois de la catégorie B des fonctionnaires.

Pour obtenir la carte du CROUS, il faut fournir :

- . une photocopie du certificat d'inscription en UER ou section d'enseignement supérieur,
- . deux photos d'identité,
- . éventuellement, la photocopie du dernier bulletin de salaire.

(Dans certaines facs, la carte du CROUS est inutile : la mention Bénéficiaire B.O.I. est automatiquement inscrite sur la carte d'étudiant.).



• vos élus unef-fruf-uge

Les élus aux CROUS : PARIS :
 Didier SEBAN Paris I - Suppléante C. RONCIN
 J. François ROSSI - supp. Catherine LEGER

CRETEIL : Hervé GUILLEMET Paris XII
 suppléante Carline
 Philippe COTTET Paris XIII

VERSAILLES: Nadine COUBARD Paris X Nanterre
 Jean-Christophe TALIBAR Paris XI Orsay
 Christian SAGNY Sceaux

Tu peux les joindre en téléphonant au :
 209 02 50

• défendre les crous

Aujourd'hui les CROUS sont menacés.
 Pourquoi ?

O'année en année, le ticket de restaurant universitaire augmente, la qualité des repas diminue. Avec la crise, le nombre de boursiers descend en chute libre (de 120 000 à 90 000 en 2 ans), le pouvoir d'achat diminue fortement.

Enfin, les loyers des cités universitaires suivent une courbe ascendante alors que les services rendus se dégradent. Cela correspond à plusieurs objectifs du gouvernement :

- . se désengager financièrement et faire payer les étudiants, pour cela il tente de privatiser les CROUS et d'augmenter tous les tarifs.

- . éliminer les étudiants "300 000" selon SAUNIER-SEITE et dans ce cadre ceux qui ont le plus besoin des services des CROUS, les étudiants les plus défavorisés.

Les délégués UNEF-FRUF-UGE, aux CROUS, ont défendu les étudiants en organisant les luttes contre les hausses du ticket de R.U. et celles-ci ont été repoussées. Ils ont obtenu des crédits supplémentaires pour 1973 et plus de 10 millions de francs ont pu être obtenus pour les investissements en cités-universitaires.

Nous avons agi pour défendre les étudiants étrangers, le principe du contingentement des chambres en cité pour les étudiants étrangers a été abandonné, pour l'abrogation de la circulaire BONNET, pour empêcher les expulsions.

• ce que nous voulons

- RESTAU-U.
 - blocage des tarifs.
 - parité Etat-Étudiants sur le prix du restau-U.
 - tarif étudiant sur toutes les cantines.
 - amélioration de la qualité des repas.

- LOGEMENTS.
 - blocage des tarifs en cité-U.
 - exonération des impôts locaux.
 - transformation des immeubles vides en R.U.
 - augmentation de l'allocation de l'état.
 - versement d'allocation pour les étudiants n'ayant pu obtenir de chambres en cité.

- BOURSES.
 - augmentation de 30%
 - indexation sur les hausses des prix.
 - indexation aux avances

- SERVICE CROUS
 - des crédits culturels
 - des crédits pour nos élus
 - création service emploi-logement.

L'UNEF veut faire des CROUS un grand service public, social et culturel.

restaurants universitaires

"ON EST FOUTU, ON MANGE TROP..."

paris

5ème

.ALBERT CHATELET : 10, rue Jean Calvin
Métro Censier Daubenton

.BULLIER : 39, av. Georges Bernanos
Métro Port Royal

.CENSIER : 3, rue Censier
Métro Censier Daubenton

.CUVIER : 8bis, rue Cuvier
Métro Jussieu

6ème

.ASSAS : 92, rue d'Assas
Métro Vavin ou Notre Dame des Champs

.MABILLON : 3, rue Mabillon
Métro Mabillon

.MAZET : 5, rue Mazet
Métro Odéon

8ème

.GRAND PALAIS : Cours la Reine
Métro Champs Elysées
Clémenceau



12ème

.CITEAUX : 4, rue des Citeaux
Métro Reuilly Diderot
VINCENNES : route de la Tourelle
Métro Château de Vincennes

13ème

.CHU SALPETRIERE : 105 Bd. de L'Hopital
Métro Campo Formio
.DAREAU : 13-17 rue Dareau
Métro Saint Jacques

15ème

.CHU NECKER : 156, rue de Vaugirard
Métro Pasteur

16ème

.DAUPHINE : av. de Pologne
Métro Porte Dauphine

18ème

.CLIGNANCOURT : rue Francis de Croisset
Métro Porte de Clignancourt

créteil

.94000 CRETEIL, av. du Gal. de Gailla

.93000 BOBIGNY, 74, av. Marcel Coc

.94700 MAISONS-ALFORT: 4, rue Pierre
Curie

.94100 SAINT-MAUR: av. Pierre Sémard

.93200 SAINT DENIS: place du 8 mai 1945

.93430 VILLETANEUSE: rue JeanBaptiste
Clément

versailles

.92160 ANTONY: route de Versailles

.92290 CHATENAY-MALABRY: rue J.E. Clément

.92260 FONTENAY AUX ROSES: rue des Saints
Sauveurs

.92100 MONTROUGE: 1, rue M. Arnoux

.92330 SCEAUX: 55, rue Desgranges

.92000 NANTERRE: 2, rue de Rouen

.92600 ASNIERES: rue des Grésillons

.92800 PUTEAUX: quartier de la Défense

.92410 VILLE d'AVRAY: 1, chemin Desvalières

.91400 ORSAY 1: Bat. 306 faculté des
Sciences

.91400 ORSAY 2: Bat. 230

.91400 ORSAY 3: rue A. Fleming

.78000 VERSAILLES: 2, av. de Paris



RESTOS AGREES

3ème

.Restaurant du Conservatoire national des
Arts et Métiers: 1, rue Montgolfier
Métro Arts et Métiers

.Ecole Supérieure de Physique et de Chimie
10, rue Vauquelin, Métro Censier Daubenton

.Foyer musulman: 115 Bd. St Michel
Métro port Royal

8ème

.Foyer israélite: 5, rue des Médicis
Métro Odéon

8ème

.Restaurant du Conservatoire : 14 rue de
Madrid, Métro Europe

Ensuite, la possibilité d'admission est soumise à plusieurs critères:

-La situation sociale: sont pris en compte les ressources des parents et dans certains cas les ressources propres du demandeur.

-L'éloignement: les étudiants dont les parents habitent à plus de 50 km du lieu d'études sont prioritaires.

-pour une réadmission, les résultats universitaires: en principe, il faut justifier d'un succès universitaire (passage dans l'année supérieure, diplôme) durant deux années.

-Age limite: 26 ans et 35 ans pour les étrangers.

→ Pour les étudiants étrangers :

L'action des élus FRUF dans les commissions d'admission a permis d'imposer dans la région parisienne une proportion de chambres pour les étudiants étrangers supérieure à la moyenne. Mais leur admission est soumise par l'administration à des critères spécifiques:

Priorité est donnée aux étudiants boursiers du gouvernement français, boursiers nationaux de pays ayant passé des accords de coopération avec la France, aux autres boursiers nationaux.

DE PLUS EN PLUS DE DISCRIMINATIONS

Depuis quelques années, l'administration tente de remettre en cause le caractère social des critères d'admission. Cela a obligé des étudiants à abandonner leurs études par le biais du logement, et met en cause la vocation d'aide sociale aux étudiants des cités U.

Pour les étudiants étrangers, le contingentement et la priorité aux boursiers sont particulièrement injustes. Beaucoup d'étudiants sont, de fait, rejetés des cités. Le ministre choisit d'aider ceux qui payent, et préfère s'assurer des rentrées régulières d'argent.

Les problèmes du logement des étudiants dans une ville où le loyer d'une chambre de bonne est d'au moins 500Fr. tiennent essentiellement dans le MANQUE SCANDALEUX DE CHAMBRES DE CITES U. DANS LA REGION PARISIENNE. Alors que dans certaines villes de province il y a 1 chambre de cité U. pour quatre étudiants, il n'y a dans la région parisienne que 1 chambre pour 20 étudiants! Aucune construction n'a été faite depuis une dizaine d'années.

● COMMENT DEMANDER UNE CHAMBRE EN CITE U.?

→ Pour une première admission: demander un dossier au CROUS correspondant à la cité demandée. Les cités du CROUS de Paris (Paris intra-muros) sont réservées en

priorité aux étudiants de 3ème et 2ème cycle. Le CROUS où il y a le plus de chambres disponibles est celui de Versailles.

Réclamer le dossier soit directement au CROUS, soit en écrivant (joindre une enveloppe 23x32 timbrée à 2F10 pour le retour du dossier)

→ Les étudiants déjà en résidence doivent faire chaque année une nouvelle demande, l'admission étant prononcée pour un an. Ils doivent pour cela remplir un dossier simplifié à retirer au secrétariat administratif de la résidence.

▶ IMPORTANT: DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS REMPLIS

Pour une première admission: avant le 1er MAI

Pour une réadmission: avant le 1er MARS

Il importe donc pour le demandeur de se procurer un dossier suffisamment tôt avant ces dates.

Les lycéens ne doivent pas attendre les résultats du bac

Beaucoup d'étudiants ne savent pas qu'ils ont droit à la cité U.

NE VOUS AUTO-SELECTIONNEZ PAS: N'HESITEZ PAS A FAIRE UNE DEMANDE.

→ Le choix de la résidence: la cité demandée ne sera pas automatiquement attribuée. Vous pouvez être affecté dans une autre résidence. Indiquez sur le dossier la cité qui a votre préférence. Il en est généralement tenu compte.

→ LES COMMISSIONS D'ADMISSION:

L'admission est prononcée par le directeur du CROUS après avis de la commission d'admission qui examine les dossiers. Elle est composée paritairement d'étudiants élus au C.A. du CROUS, au conseil de résidence et de l'administration. Bien que l'administration de Saunier-Seïte empêche leur bon fonctionnement (exclusions de certains délégués étudiants, des associations de résidents, des organisations d'étudiants étrangers), de nombreux cas y sont défendus par les délégués FRUF.

Si vous avez des problèmes pour être admis ou réadmis, adressez-vous aux élus syndicaux. (FRUF, 07 R.U.A. 92160 ANTONY Tel. 660 56 78 poste 593)

COUPLES, HANDICAPES

● Les cités pour couples sont très peu nombreuses en région parisienne.

Admission: L'administration ne considère comme "couples" que les étudiants mariés (la reconnaissance de la vie maritale est encore à gagner)

Pour être admis, il faut qu'au moins le mari ou la femme poursuivent des études et que le revenu total du couple ne dépasse pas un certain taux (3500700 en 78)

- Les chambres pour handicapés: elles sont encore plus rares. (là aussi les équipements pour handicapés restent à gagner)
 - .Cité Jean Charles Prost (4ch.)
 - .Cité St Denis (2 ch.)
 - .Cité Jean Zay Antony (12 ch.)
 - .Cité de Chatenay Malabry (6 ch.)

4 VIVRE EN CITE UNIVERSITAIRE

La vie en cité U., ça peut être triste. Il y a des tas de raisons pour cela: l'isolement y est le pire des maux, surtout dans un cadre uniforme, étroit, où l'administration fait quelques fois régner un ordre "tatillon", surtout si ce cadre est en dégradation constante.

Mais ça peut être différent: vivre en cité comporte des avantages: les résidents vivent en collectivité, il est possible d'agir ensemble pour s'informer, animer les cités, se défendre.

C'est le but des associations de résidents et de leur fédération nationale: la FRUF (Fédération des Résidences Universitaires de France)

★L'ANIMATION

L'animation réalisée par les résidents et leurs associations est importante. Ce sont des clubs (photo, discothèque...) des cinés-clubs (à Anthony: 3 films par semaine), des foyers, à la fois lieu de rencontre et coops, des spectacles, conférences etc....

une particularité: à Antony, les "groupes d'études" constituent un acquis important de l'association: il existe une vingtaine de groupes d'étude, par discipline universitaire, avec salles, livres, professeurs conseillers, qui permettent aux résidents de compléter leurs études à la cité et de travailler collectivement leurs examens.

Mais cette animation se trouve aujourd'hui limitée et menacée par le manque de crédits culturels, le manque d'équipements.

★SE DEFENDRE

Les résidences sont l'objet d'attaques de la part du gouvernement qui veut supprimer l'aide qu'elles représentent en rentabilisant, en faisant payer les résidents.

- pas de constructions
- réduction des crédits qui entraîne: des hausses de loyer répétées, l'étouffement de l'animation, la disparition de nombreux services, le manque d'entretien.

- autoritarisme: volonté de remettre en place les règlements intérieurs, de mettre

C'est pourquoi les associations FRUF se donnent pour but l'animation des cités et la défense des résidents, pour que les cités restent un cadre vivable et gardent leur rôle social et culturel.

Elles revendiquent en particulier la construction de cités, la réfection des bâtiments abandonnés (le bâtiment B à Antony représente 800 millions de gachis) le doublement des crédits culturels, le blocage des tarifs, le maintien et le développement des services.

Avec la FRUF et malgré les groupes politiques de division (AJS unité syndicale FERUF), les résidents ont pu obtenir des acquis importants (abrogation des règlements intérieurs, crédits culturels et leur gestion par les résidents, augmentation de 17% de ces crédits en 79, limitation des hausses etc....)

Cette année, les résidents auront plus que jamais intérêt à s'associer nombreux et à agir ensemble avec la FRUF pour animer les cités, gagner des améliorations de leurs conditions de vie.

★LES CONSEILS DE RESIDENCE

Ce sont des conseils consultatifs composés de représentants de l'administration et d'un nombre égal d'étudiants élus par les résidents tous les ans.

Malgré les limites que l'administration impose à leur fonctionnement normal, ils sont un terrain où les intérêts des résidents peuvent être défendus et où l'on peut obtenir des acquis.

L'élection des délégués dans ces conseils constitue un enjeu national pour les résidents. Face à Saunier-Seïte, la balance penchera d'autant plus du côté des résidents que seront nombreux les délégués FRUF élus, les résidents qui les soutiennent.

.....
➡ Pour tout renseignement, tout problème, s'adresser à la Fédération des Résidences Universitaires de France (FRUF)

D 7 R.U.A. 92160 ANTONY

Tel. 660 55 78 poste 693



LA BOURSE OU LA VIE



1 - Conditions d'attribution (tableau).

2 - Quand faire sa demande ?

Il faut déposer le dossier avant le 30 avril précédent l'année de demande.

3 - Où faire sa demande ?

La demande est à retirer et à déposer aux différents services de bourses de l'établissement que vous fréquentez ou au siège du rectorat pour les "étudiants libres".

L'attribution conditionnelle est reçue pendant les vacances universitaires.

4 - Renouvellement.

Votre demande de bourse doit être renouvelée, chaque année avant le 30 avril. La variation de vos ressources et vos résultats universitaires seront pris en compte.

5 - Cumul d'une bourse et d'une rémunération.

Le bénéfice d'une bourse exclut en principe la possibilité pour les étudiants d'exercer une activité salariée. Les cas précis de dérogation sont prévus :

- en faveur des étudiants chargés d'un service partiel de surveillance ou d'enseignement public ou privé ayant passé une convention avec l'état.

- en faveur des étudiants en médecine accomplissant des stages hospitaliers auxquels ils sont astreints dans le cadre de leurs études et qui perçoivent à ce titre une rémunération.

La limite du cumul est fixée à une rémunération représentant une fois et demi le montant d'une bourse de 7^e échelon soit une rémunération de 9.375/par an.

Le cumul d'une bourse d'agrégation et d'un salaire n'est pas autorisé sauf en cas de monitorat de travaux dirigés ou pratiques.

6 - Les autres bourses ?

- Le ministère des Affaires culturelles attribue aux étudiants en architecture des bourses d'études et de voyages.

- Le ministère de la Santé peut attribuer des bourses aux étudiants préparant des diplômes d'infirmier (e), laborantin, analyste médical, masseur, kiné, manipulateur (trice), sage-femme, électrocardiologue... ces étudiants doivent s'engager à service dans les établissements hospitaliers publics ou assimilés de l'obtention de leur diplôme.

- Allocation extra-légale destinée à remplacer les allocations familiales, après l'âge de 20 ans, elle n'existe cependant pas pour tous les départements.

7 - Les prêts d'Honneur.

- Sont réservés aux étudiants boursiers.

- Dossiers sont à déposer avant la rentrée universitaire.

Pour tout renseignement :

tél. 261.51.11. poste 59 45 PARIS.

tél. 209.02. 50 UNEF.

D'après les chiffres officiels, il existe actuellement 13% d'étudiants boursiers seulement. De plus les bourses accordées à l'heure actuelle sont loin de couvrir les besoins d'un étudiant.

Elles suffisent tout juste à payer le prix du loyer en cité et des tickets de R.U. C'est pour cela que l'UNEF, la FRUF, L'UGE se sont prononcées sur une plate forme claire sur les bourses, mais aussi sur la création d'une allocation d'étude permettant aux étudiants de vivre dans des conditions décentes.



***A vérifier :**

Ressources à prendre en considération

Celles qui sont portées sur la déclaration de ressources établie à partir de la déclaration des revenus sous réserve des abattements prévus par la législation fiscale.

Charges à prendre en considération.

- . Famille avec un enfant à charge (l'enfant à charge est évidemment l'étudiant candidat boursier) nbre de parts ----- 9
- . Candidat boursier pupille de la nation nbre de part ----- 1
- . Candidat boursier dont le domicile habituel est éloigné de plus de 30 km de la ville universitaire nbre de part ----- 2
- . Père ou mère élevant seul 1 ou plusieurs enfants nbre de part ----- 2
- . Conjoint en longue maladie ou en congé de longue durée nbre de part ----- 1
- . Pour chaque enfant à charge à partir du 2ème nbre de part ----- 1
- . Pour chaque enfant étudiant dans l'enseignement supérieur, y compris le candidat boursier, dans le cas des familles ayant au moins 2 enfants étudiants dans l'enseignement supérieur nbre de part --- 1
- . Enfant au foyer atteint d'une infirmité permanente et n'ouvrant pas droit à l'allocation d'éducation spécialisée nbre de part ----- 2
- . Ascendant à charge au foyer, atteint d'une infirmité ou d'1 maladie grave nbre de part ----- 1
- . Candidat boursier souffrant d'un handicap physique nécessitant l'aide d'1 tierce personne nbre de part ----- 1
- . Etudiants provenant des départements d'Outre Mer qui doivent poursuivre leurs études en Métropole nbre de part --- 1
- . Père et mère tous deux salariés nbre de part --- 1



NOS PROPOSITIONS

DES PROPOSITIONS REALITES ET APPLICABLES IMMEDIATEMENT.

- Présentées par l'UNEF, la FRUF et l'UGE.

Pour une augmentation immédiate des bourses.

Face au gouvernement qui a dénaturé complètement le rôle social des bourses, nous exigeons, comme premières mesures d'urgence :

- versement immédiat de toutes les bourses en particulier de 3^e cycle.
- rétablissement du septième échelon et l'attribution cette année d'un quatrième terme de bourse.
- le maintien automatique de la bourse pour les redoublants et les candidats au CAPES-AGREG.
- Indexation des bourses sur le coût de la vie.
- Maintien des présalaires existants (IPES).
- Doublement des crédits du Fond de Solidarité Universitaire (bourses supplémentaires accordées par le CROUS).
- Pour les étudiants mariés : des bourses spéciales et le droit à toutes les prestations familiales (allocation logement).

Pour la mise en place d'une allocation d'études

Qui permettrait de supprimer le salariat étudiant, de réduire les inégalités sociales, d'assurer une réelle indépendance aux étudiants.

Cette allocation d'études doit permettre à chaque étudiant de vivre décemment (le minimum vital actualisé établi par le CNOUS est de 1.100 F par mois).

- Cette allocation d'étude doit être calculée sur la base des besoins de l'étudiant,
- attribuée sur critères sociaux et universitaires.
- accompagnée du maintien du tarif étudiant sur les R.U. et Cités U.
- Indexée sur le coût de la vie,
- Exonérée d'impôts,
- perçue douze mois sur douze,
- Financée par le budget de l'état et gérée par le CROUS

C'est pourquoi nous exigeons :
 une augmentation du budget des Œuvres universitaires,
 un blocage des tarifs des R.U. et Cités U.

T A B L E A U B A R E M E

	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
TOTAL DES POINTS DE CHARGE												
PLAFOND DES RESSOURCES AU DESSOUS DUQUEL UNE BOURSE POURRA ETRE ACCORDEE.	18.200	20.300	22.300	24.300	26.300	28.400	30.400	32.400	34.500	36.500	38.500	40.600

LA M.N.E.F.

Adresse : 16 Avenue Raspail - 94250 GENTILLY
Tél 581 11 42

• Section Paris : 22 Bd St Michel 75006 PARIS Paris VI PARIS
Paris XIII : Université de Paris-Nord Paris VII : 2, place Jussieu 75005
Av. Jean-Baptiste Clément Tour Centrale 4ème
VILLATNEUSE pièce 404 tél 56 62

- Créée en 1948 grâce aux luttes des étudiants avec l'UNEF, la Mutuelle Nationale des Etudiants de France s'inscrit comme un complément au régime de sécurité sociale des étudiants. Tous les étudiants, y compris les salariés, ainsi que les lycéens de plus de 18 ans peuvent adhérer à la MNEF et bénéficier de l'ensemble de ses avantages.

- Affiliation

Les étudiants qui remplissent les critères exigés de nationalité, d'âge, et de scolarité sont affiliés obligatoirement. L'immatriculation est valable pour une année scolaire déterminée du 1er Octobre au 30 septembre - 15 Septembre pour les lycéens et date de rentrée pour les autres établissements si celle-ci a lieu en septembre.

Sont affiliés au régime étudiant de sécurité sociale, les étudiants qui atteignent 20 ans entre le premier octobre et le 30 septembre de l'année suivante. Il sont affiliés au moment de leur inscription dans l'établissement.

Sont affiliés les jeunes de moins de 20 ans dont les parents sont :

- artisans, commerçants, professions libérales (loi du 6.1.70).

Peuvent être affiliés à partir de 20 ans et à leur demande expresse, les étudiants ayant droit d'argent SNCF (lettre ministérielle du 23.3.61).

- un ménage doit faire l'objet d'une double affiliation.

- les étudiants salariés qui ne remplissent pas les conditions exigées pour bénéficier des prestations du régime général de sécurité sociale (200 h de travail par trimestre).

L'âge limite de 26 ans peut être reculé :

. d'un temps correspondant au nombre d'années universitaires interrompues en raison de l'appel ou du maintien sous les drapeaux (fournir copie livret militaire)

. d'un temps égal aux périodes pendant lesquelles, les étudiants ont bénéficié pendant une ou plusieurs périodes de 6 mois, des prestations à la suite d'une maladie, d'une maternité ou d'un accident ayant entraîné l'interruption d'étude (fournir pièces justificatives)

. d'un temps variant d'un an à 4 ans pour tenir compte de la durée de la scolarité dans certaines disciplines.

. d'une durée variant d'un à 4 ans, en faveur des étudiants atteints d'une infirmité permanente entraînant leur inaptitude à achever le cycle d'études entrepris avant l'âge de 26 ans (four-nir certificat).

● Prestations

La cotisation versée au cours du premier trimestre donne droit aux prestations de l'assurance maladie, maternité du 1er Octobre au 30 Septembre, pour l'étudiant et ses ayants droit (conjoint et enfants).

● Paiement des prestations

Le paiement des prestations sécurité sociale pour les étudiants affiliés à la sécurité sociale des étudiants inscrits dans un établissement supérieur ou une Université de Paris.

● M.N.E.F. - Qu'est-ce que la MNEF ?

Une Société Mutualiste gérée par les étudiants et pour les étudiants.

. Elle est gérée par des étudiants élus, sous le contrôle du Ministre de la Santé Publique et de la sécurité sociale, du Ministère de l'Education Nationale, de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie.

. Elle rend les mêmes services pour la même cotisation à tous les étudiants, quelles que soient leurs études, leur âge, leur nationalité.

L'adhésion se fait au secrétariat de l'UER lors des inscriptions ou à la section de la MNEF.

● Activités principales

Remboursement des soins : les prestations automatiques sont calculées au taux de 10% du tarif de responsabilité sécurité sociale sur les actes suivants, en dehors d'une hospitalisation :

- acte de radiologie, chirurgie, soins et prothèses dentaires, analyses médicales, lunetterie, optique, médecine physique, thermothérapie et thermalisme.

. au taux de 20 % sur l'hospitalisation,

. au taux de 30 % et 60 % sur la pharmacie.

Si vous avez des frais médicaux importants à charge, demander à la section locale de la MNEF un formulaire d'allocation mutualiste.

L'existence de la MNEF et ses activités tiennent une place importante dans notre vie d'étudiant. Il est dans notre intérêt à tous que la Mutuelle continue de fonctionner et d'améliorer ses services.

C'est la raison pour laquelle la MNEF est l'objet d'attaques répétées de la part du gouvernement. Pour poursuivre sa politique de sélection il s'attaque par tous les moyens à ce qui facilite notre vie d'étudiant et nous permet de mener à bien nos études.

LA M.N.E.F. EST EN DANGER !

Le gouvernement tente de remettre en cause son existence en ne versant pas à la MNEF l'aide financière qu'il lui doit, en cherchant à faire payer aux étudiants la part qui lui revient.

En cela il est aidé efficacement par le consortium politicien qui dirige la MNEF quelques bureaucrates qui décident pour nous.

- en 5 ans, ils ont fait passer la cotisation de 60 à 125 F.

(1975 : 80 F - 1976 : 100 F. - 1977 : 130 F. - 1978 : 150 F.)

- leur gestion désastreuse à cause de la disparition de nombreux services (centres d'orthogénie, logements, dispensaires...)

Pour cacher sa politique et continuer sa complicité avec le gouvernement, la direction de la MNEF (avec la bienveillance de l'AJS-Unité Syndicale - MAS) n'a pas hésité à truquer honteusement les élections à la MNEF à plusieurs reprises, empêchant ainsi les étudiants de s'exprimer avec l'UNEF et de se donner une gestion étudiante.

. en 4 ans, une seule élection en 75, organisée de telle façon que la majorité des étudiants se sont trouvés dans l'impossibilité de voter (pas de bulletins de vote, dans de nombreuses villes, élections en juin).

. atteintes délibérées au déroulement démocratique des élections : pressions physiques sur les candidats présentés par l'UNEF, falsifications etc...

**POUR SAUVEGARDER LA MNEF, IL FAUT UNE
VERITABLE GESTION ETUDIANTE**

C'est-à-dire :

- Tout faire et dès la rentrée (pas seulement au moment des élections) pour que l'état comble le déficit de la Mutuelle. Il faut cesser de faire payer aux étudiants la part de l'état.
- Développer les services.
- Lutter pour que chacune puisse disposer de son corps, par des campagnes d'information sur la sexualité, contre la remise en cause de la loi sur l'avortement et pour son extension aux mineures et aux étrangères, pour sa gratuité.
- Donner la possibilité aux adhérents de donner leur avis sur les problèmes de santé et la manière dont la Mutuelle y fait face, les informer, les associer à la vie de la Mutuelle.

C'est dans ce but que l'UNEF a présenté partout des candidats aux élections, fait connaître leurs propositions pour que nous bénéficions réellement d'une Mutuelle au service des étudiants.

Avec 25 autres organisations (CGT, CFDT, FEN, FS, PC, MRG, PSU....) l'UNEF est aussi signataire d'une plateforme pour la défense et la promotion de la sécurité sociale et se bat pour son application.

POUR PARIS : UNE GESTION ETUDIANTE

Nous voulons défendre la Mutuelle au sein de la section de PARIS.

Dès la rentrée, nous continuerons à mener campagne avec les étudiants contre la hausse à 185 F. La question de notre santé est trop importante pour qu'on en fasse une question d'argent.

• Nous appelons les étudiants à agir pour décentraliser la Mutuelle

La section MNEF-PARIS propose des services aux étudiants. Malheureusement pour les 130 000 adhérents, il n'existe qu'un seul centre de soins Bd St Michel ce qui entraîne un manque d'information. Pour les remboursements, il faut attendre au moins 5 à 6 semaines.

Face à cela il faut décentraliser la MNEF, permettre un fonctionnement des antennes MNEF par fac, de véritables centres d'accueil avec permanences médicales,

- une prise en compte des problèmes spécifiques des étudiants, par la création de centres de planning familial, de centres d'information sur la contraception et l'avortement,
- permettre des temps de remboursement plus rapides et donnant pouvoir aux antennes locales pour effectuer des remboursements.

• Nous voulons une réelle information des étudiants

- il faut informer : chacun doit savoir à quoi il a droit à la Mutuelle, les services dont il dispose, comment se faire rembourser, là où existent des pharmacies mutualistes.

- Permettre que chacun puisse décider, il faut consulter les étudiants sur le fonctionnement des services, la hausse des cotisations. Il faut une information régulière par un bulletin parisien aux adhérents.

- Plus que jamais, il faut en finir avec la gestion désastreuse qui livre la Mutuelle des étudiants aux intérêts des groupes privés, aux jeux politiques.

Il faut en finir avec cette parodie de démocratie qui nous empêche de décider de l'avenir de la Mutuelle.

La santé, c'est notre affaire à nous tous. Notre Mutuelle est en danger, nous seuls pouvons la sauver.

- Nous t'invitons à la défendre.



- POUR** INTERVENIR SUR LES PROBLÈMES QUI ME CONCERNENT,
- POUR** M'OPPOSER AUX HAUSSES,
- POUR** ÊTRE INFORMÉ(E) EN PERMANENCE SUR LES LUTTES DANS LA FAC,

■ je participe à la vie et à l'activité

du comité **UNEF** de mon u.e.r.

Nom Prénom

Adresse

U.E.R. Année

Heures éventuelles de disponibilité

Je verse 3 F. 10 F. (soutien)



J'TE L'DIS JEANNE, C'EST

PAS UNE VIE

LA VIE QU'ON VIT



A l'Université, les problèmes spécifiques des étudiantes restent encore encore une grande source de scandales et d'inégalités. En facs aussi, tout est loin d'être facile pour les Femmes.

En effet ce sont elles que l'on retrouve dans les filières traditionnelles dites féminines et avec de moins en moins de débouchés. C'est le cas pour les filières littéraires et linguistiques, ainsi que pour les IUT de secrétariat.

Au terme de ces cycles d'étude les étudiantes se retrouvent dévalorisées sur le marché du travail face à une discrimination devant l'emploi et les salaires.

Le milieu étudiant est particulièrement touché par ces problèmes; des commissions étudiantes mises en place dans les facs ont démontré une réelle sensibilisation de la part des étudiants et des étudiantes. Un réel besoin d'information existe à propos des questions sexuelles, des moyens anticonceptionnels (contraception, avortement etc...), des droits de chacun pour bénéficier d'avantages sociaux...

Quand on sait qu'au moins 50 % des étudiantes prenant la pillule ne consulte pas régulièrement un médecin, on se rend mieux compte des efforts d'information à fournir et des moyens matériels à mettre en place. Les projections de films, les expositions, les débats avec des médecins, des juristes, des assistants sociaux, ont connu un succès sans précédent parmi la population étudiante.

Les étudiantes de l'UNEF avec les commissions étudiantes estiment que leurs revendications s'arrêtent pas au domaine de l'égalité sexuelle mais aussi elles condamnent vivement les discriminations professionnelles et intellectuelles. Elles s'attachent à définir des propositions concrètes pour que les Femmes obtiennent leurs diplômes reconnus au même titre que les Hommes, qu'elles accèdent à des postes de qualifications supérieures.

Toutes les initiatives ont permis d'élaborer une série de revendications.

nous voulons :

Plate-forme revendicative sur les Étudiantes élaborée par l'UNEF.

- I/ Amélioration des conditions de vie.
- Construction de cités universitaires pour couples.
 - Mise en place sur les universités d'équipements sociaux tels que centres de Planning familial, crèches, halte garderie...
 - L'allocation d'étude majorée pour les étudiantes ayant un enfant. Dans l'immédiat, deux échelons supérieurs de bourse et pour les étudiantes mariées l'attribution de bourses sur leurs ressources propres et non sur celles de leurs parents
 - Attribution d'une allocation de maternité
 - une aide personnalisée pour les filles-mère.
 - L'allocation logement de plein droit pour les couples étudiants.
 - L'augmentation du nombre de visites prénatales obligatoires et le remboursement de tous les tests et soins préventifs.
 - Une véritable information sexuelle.
 - la prise en charge totale par la sécurité sociale des moyens anticonceptionnels, des actes médicaux et de l'interruption de grossesse.
 - Développement des restaurants médicaux-sociaux pour les femmes enceintes.
 - Suppression des réglements rétrogrades dans les cités.
 - Liberté de visite dans toutes les cités universitaires.
 - Instauration de réelles conditions de sécurité dans les cités universitaires, notamment en instaurant la mixité de celles-ci suivant la demande des étudiants

II-AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'ETUDES

- Qu'entrent dans les faits sans discrimination les droits des jeunes femmes à la formation universitaire.
- Que soit combattue toute conception réactionnaire et rétrograde qui s'oppose à l'accès des jeunes femmes à toutes les fonctions, emplois, et postes de responsabilité.
- La suppression des idées sexistes des programmes.
- L'accès à tous les examens et concours en pleine égalité.
- La possibilité pour les femmes enceintes de bénéficier d'une session spéciale d'examens.
- L'octroi de dérogations de plein droit pour les étudiantes ayant des enfants.
- Permettre à celles-ci de choisir leurs horaires de T.D en fonction des horaires d'ouverture des crèches et des écoles.

III-L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'EMPLOI

- Suppression de toute discrimination à l'embauche.
- L'accès des jeunes femmes à des postes de qualifications supérieures.
- A travail égal, salaire égal.

la vie . . . à deux

Contraception.

-C'est peut être surprenant, mais un nombre important d'étudiants, n'ont qu'une connaissance imparfaite des méthodes contraceptives. Ces quelques lignes n'ont pas pour ambition de répondre à toutes les questions, mais plus modestement, elles se bornent à donner quelques renseignements sur la contraception et des adresses où vous pouvez vous informer sérieusement.

Les pilules:

Certaines à base d'hormones, elles sont de différentes sortes. La pilule combinée contient deux hormones à la fois, les 21 cachets dans les plaquettes sont de la même couleur. La pilule séquentielle contient, dans les 14 premiers cachets, une seule hormone dans les 7 derniers deux hormones associées, sur la plaquette les cachets sont de deux couleurs. La pilule continue et la mini pilule contiennent des doses d'hormones très réduites. La pilule combinée bloque l'ovulation, elle empêche la nidation en modifiant la muqueuse de l'utérus, elle modifie la glaire cervicale, la rendant moins apte à véhiculer les spermatozoïdes.

La pilule est délivrée sur ordonnance, elle est remboursée par la sécurité sociale.

La pilule "du lendemain".

En cas de rapport inattendu, inopiné sans aucune contraception, et au moment présumé de l'ovulation, consultez le médecin dans les 36 heures, suivant le rapport. Il vous donnera des doses fortes d'estrogènes pendant 5 jours. Cette méthode contraceptive est une méthode d'exception, elle peut occasionner des troubles, vomissements...

Stérilet

C'est un fil plastique (les plus modernes recouverts de cuivre) de 2mm environ de diamètre et de formes différentes) introduit et laissé en permanence dans l'utérus. Seul un médecin spécialisé peut poser un stérilet. A noter que certains ne le conseillent pas pour des femmes n'ayant pas eu d'enfant. Le stérilet coûte 320F.; il est remboursé 27 par la sécurité sociale.

Méthode contraceptive naturelle:

Ce sont des méthodes fondées sur la continence périodique tenant compte du fait que le cycle menstruel féminin comporte naturellement, une période de fécondité et une période de stérilité.

Le calcul de probabilité, d'après les dates est très peu sûr car trop aléatoire.

Par contre la détection de la période d'infécondité peut-être faite par la méthode des températures. La femme doit prendre sa température tout les matins avant de se lever. Si rien ne vient fausser sa courbe thermique (début de maladie, événement), elle peut déceler le jour de l'ovulation, car à ce moment là, la température augmente de 1 ou 2 dixièmes.

Cette période débute toujours après la montée de la température et dure jusqu'à l'apparition des règles. En dehors de cette période et surtout après l'apparition des règles, les risques de fécondation existent. Cette méthode demande une application stricte et demeure aléatoire.

Rôle du médecin :

son rôle est d'informer, mais aussi de rechercher l'existence de contre indication : l'une ou l'autre des méthodes et de laisser choisir la femme. Il est prouvé qu'une méthode imposée sans raisons valables est mal suivie et mal acceptée.

ANNEXE

LA LOI SUR L'AVORTEMENT- Janvier 1975

-L'avortement ne peut avoir lieu que dans un établissement agréé à pratiquer l'interruption de grossesse volontaire.
-La femme doit séjourner depuis au moins 3 mois en FRANCE et pour les femmes mineures le consentement des parents est exigé.
-L'avortement n'est pas remboursé par la sécurité sociale.
-Il doit être pratiqué avant la fin de la 10^e semaine de grossesse sauf en cas d'avortement pour motif thérapeutique, auquel cas l'avortement peut-être effectué quelque soit le moment de la grossesse.
-Les démarches sont nombreuses: la femme doit d'abord consulter un médecin qui accepte de pratiquer ou de faire pratiquer l'avortement, tous les praticiens n'y étant pas tenus, mais devant un cas de refus, le spécifier dès la première visite.

-La femme devra chercher ensuite une attestation de consultation dans un établissement d'information ou un centre de planification, consultation visant à la dissuader de pratiquer l'avortement.

-Ensuite la femme doit confirmer sa première demande par lettre au médecin qui a accepté de pratiquer l'avortement.

*Pour avoir le texte complet de loi, consulter le journal officiel du 5 janvier 1975 ou un code civil sur la santé.

*Pour le moins, cette loi n'incite pas à l'avortement, en instituant un barrage financier, en reconnaissant la clause de conscience pour les médecins, en établissant des délais stricts.

**AUSSI, CE QUE NOUS RECLAMONS, C'EST L'AVORTEMENT LIBRE ET GRATUIT POUR TOUTES ET LES MOYENS DE L'APPLICATION.

-Adresses utiles:

*Direction départementale d'action sanitaire et sociale: une liste des centres d'orthogénie; certains d'entre-eux sont animés par la MNEF, 22 bd. Saint Michel 75006 PARIS.

*Mouvement pour le Planning familial
2 rue des Colonnes 75002 PARIS, Tel: 742/68/53
Centre parisien: 10 rue Vivienne 75002 PARIS
Tel: 260/96/37

*Centre d'information Féminin: 69 rue de Varenne 75007 PARIS. tel: 705/33/60

*MLAC/ mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception-
34 rue vieille du Temple 75004 PARIS
Tel: 278/70/38.



étudiants étrangers

la pré-inscription et l'inscription

Tous les étrangers, candidats à une première inscription dans une Université française doivent remplir un dossier de préinscription (sauf ceux qui effectuent un séjour inférieur à un an).

Mis à part les étudiants bénéficiant d'accords inter-universitaires et les boursiers du gouvernement français, les demandes de préinscription doivent être envoyées individuellement par les candidats, ce entre le mois de Décembre et le mois de Janvier.

Les facs choisies retournent une demande d'inscription et un dossier à renvoyer rempli entre le 10 Février et le 10 Mai.

La réponse parvient à l'étudiant entre le 15 Mai et le 30 Juin. L'Université a le droit de demander à l'étudiant étranger des renseignements complémentaires, notamment sur sa connaissance de la langue française.

L'étudiant a donc intérêt à bien remplir le formulaire correspondant.

Toute préinscription doit être confirmée avant le 31 juillet à l'Université sous peine de ne plus être considérée comme valable.

L'inscription se fait ensuite selon les mêmes modalités que pour les étudiants français.

VISA : Il est obligatoire. Les étudiants doivent s'adresser au Consulat de France de leur pays pour obtenir un "visa d'entrée pour études".



pour séjourner en France



CARTE DE SEJOUR : Il faut la demander dans les 8 jours de l'arrivée en France. A Paris 9 Bd du Palais 75001 PARIS.

Pour les étudiants qui ont le visa d'études, elle est délivrée immédiatement sur présentation du passeport revêtu du visa français, de 3 photos d'identité.

La simple qualité de boursier du gouvernement français suffit pour donner la possibilité de bénéficier des oeuvres universitaires, sauf réserve d'avoir moins de 35 ans; de respecter une réglementation concernant le travail salarié.

- En cas de problème, contacter les élus locaux (député, conseillers municipaux etc)

les bourses

• **BOURSES** : Les étudiants étrangers peuvent bénéficier de bourses accordées par leur gouvernement, par des fondations sur le gouvernement français. Dans les deux premiers cas, les candidatures à l'admission dans un établissement doivent être présentées par les ambassades étrangères ou par leur service culturel.

Le gouvernement français accorde deux types de bourses :

• des bourses d'études : elles sont accordées aux étudiants étrangers qui désirent suivre en France des études supérieures qu'ils n'ont pas la possibilité de faire dans leur pays.

• des bourses d'études d'une durée d'un ou deux mois. Elles sont en principe réservées aux jeunes enseignants de français, pour suivre les cours d'été faits par des Universités françaises.

Les bourses du gouvernement français sont accordées par le Ministère des Affaires Etrangères aux étudiants de moins de 30 ans. Pour les obtenir, s'adresser :

• pour les étudiants de l'Afrique francophone, de Madagascar, de l'île Maurice, au Secrétariat aux Affaires Etrangères, 20 rue Monsieur
75007 PARIS
Tél 783 46 71.

• Pour les étudiants d'autres pays :
Direction Générale des relations Culturelles
Scientifiques et Techniques Bureau des Bourses
20, rue Monsieur 75007 PARIS

- Pour les stagiaires étrangers, ils peuvent bénéficier de bourses :

• soit par le Ministère des Affaires Etrangères
Centre
28, rue de la Grange aux Belles
75008 PARIS Tél. 203 21 31

• Soit par le Ministère de l'Economie et des Finances
(Association pour l'organisation des stages en France)
Service Technique 64, rue Pierre Chassou 75008 PARIS
Tél. 225 54 53



les œuvres universitaires

• LES ŒUVRES UNIVERSITAIRES

Prendre contact avec le CROUS qui est chargé de l'accueil des étudiants étrangers de la gestion des bourses attribuées par le gouvernement français.

Les conditions d'inscription aux Œuvres Universitaires et les droits sont les mêmes que ceux des étudiants français.

• LOGEMENT EN CITE UNIVERSITAIRE.

Environ 10 000 chambres sont mises à la disposition des étudiants étrangers. (C'est peu) Il est recommandé de déposer un dossier de candidature à l'admission du CROUS avant le 1er Avril de l'année précédant la venue en France.

(Pour plus de renseignements, s'adresser : à la Fédération des Résidents Universitaires de France - F.R.U.F. - Pavillon D.7 Résidence Universitaire d'Antony 92160 ANTONY - Tél. 680 56 78 poste 693).

la protection sociale

SECURITE SOCIALE

Les étudiants étrangers sont couverts par le même régime que les français à deux conditions:

- 1 - qu'ils aient moins de 26 ans,
- 2 - que leur pays ait signé dans ce domaine un accord avec la France

(L'UNEF exige la sécurité sociale pour tous car les étudiants non couverts doivent prendre une assurance volontaire qui est très chère.



s'informer

POUR LES ETUDIANTS ENTRES SANS VISA D'ENTREE.

- . S'ils n'ont pas de visa consulaire
 - . S'ils ont un visa pour un court séjour,
 - . S'ils sont ressortissants de pays de C.E.E., et entrés en France sur présentation de la carte d'identité,
- .. les étudiants peuvent demander l'autorisation de prolonger leur séjour pour études. Ils doivent pour cela :

- demander leur inscription provisoire dans l'établissement de leur choix,
- se présenter à la Préfecture avec le passeport ou la carte d'identité, 3 photos, une justification des moyens d'existence, le montant de la taxe du visa qu'ils auraient payé au Consulat de France, ou encore la justification d'une prise en charge.

Les étudiants mineurs doivent en outre présenter une autorisation établie par la personne investie de la puissance parentale et dont la signature devra être certifiée par l'autorité locale compétente. Pour renouveler sa carte de séjour l'étudiant doit se présenter à la Préfecture avec son passeport, une photo, une attestation d'inscription universitaire, une justification des moyens d'existence ou de sa prise en charge.

INFORMATION

- Service National d'Accueil des Etudiants Boursiers Etrangers 8, rue Jean Calvin
75005 PARIS Tél 587 18 48.

- Pour les étudiants d'Afrique Francophone, Madagascar et Ile Maurice Office de la Coopération et d'Accueil Universitaire
69, Quai d'Orsay 75007 PARIS Tél 555 95 12.

- Pour les étudiants marocains : BATEN
Rue des Ecoles PARIS Tél: 003 13 95

- UNEF : Comité de Défense des étudiants étrangers
25, rue Bouret - PARIS 9ème -

CIRCULAIRE BONNET : RACISME ET SELECTION

Des milliers d'étudiants étrangers sont aujourd'hui menacés d'expulsion hors de France

Les étudiants étrangers rencontrent dans leurs études et leur vie d'étudiant, les mêmes difficultés que les étudiants français.

Cependant les étudiants étrangers connaissent des problèmes spécifiques : racisme, restriction des libertés de la part du gouvernement français et de leur gouvernement d'origine.

Pour eux, souvent les structures d'accueil sont absentes, entraînant des difficultés matérielles importantes, comme par exemple de trouver un logement. Le retard et l'irrégularité dans le versement de leurs bourses est devenu une grande règle. De plus, des mesures scélérates viennent compliquer leur vie d'étudiant en France : limitation du nombre de ceux-ci dans les cités-universitaires de refus pour certains, de renouvellement de leur carte de séjour, jusqu'aux récentes mesures connues sous le nom de circulaire BONNET, écartant d'office les étudiants étrangers aux revenus modestes, les renvoyant chez eux après leurs études, limitant leur nombre d'inscription, dans les facs.

Les étudiants étrangers ne bénéficient d'aucuns droits démocratiques. On leur refuse le droit d'être élu dans les conseils. Cette situation est contraire à notre aspiration, à l'égalité des droits pour tous les étudiants, qu'ils soient étrangers ou français.

Pour riposter à de tels desseins, l'UNEF a créé un Comité National de Défense des Etudiants Etrangers.

Notre axe de bataille en faveur des étudiants étrangers s'articule en 6 Axes : contre l'abrogation de la circulaire BONNET pour laquelle l'UNEF a déposé devant le Conseil d'Etat un recours :

- fin du système de préinscription,
- acceptation de tout dossier sans discrimination d'ordre politique,
- augmentation du nombre de boursiers étrangers,
- fin du contingentement dans les cités universitaires,
- Maintien absolu des prérogatives des Universités en matière pédagogique et scolaire,
- étudiants âgés de 26 ans originaire du Tiers Monde peuvent bénéficier de la Sécurité Sociale étudiante.



Que faire en cas d'expulsion ?.

Le gouvernement a un objectif c'est de limiter le nombre d'étudiants étrangers. Pour cela l'expulsion en cas d'échec ou de ressources insuffisantes est une arme favorite.

La première réaction à avoir en cas d'avis d'expulsion est de ne pas s'affoler.

Mais il faut prendre quelque mesure immédiatement.

- 1- Contacter l'aide judiciaire immédiatement à la mairie de l'arrondissement
- 2 - Contacter S.O.S. Expulsion au 209 02 50 et au 25 , rue Bouret 75019 PARIS
- 3- Contacter le M R A P , 120 rue St Denis 75002 PARIS Tél. 233 09 57.

Les études et le service militaire



Notre objectif n'est pas ici d'ouvrir un débat sur l'armée ou le service national mais d'apporter aux lecteurs le maximum de renseignements en quelques lignes. Comment se faire recenser ? Quels sont les reports dont on peut bénéficier ? Qu'est-ce que la coopération ? Autant de questions à résoudre pour, malgré la loi Debré, concilier ses études et son « service ».

1 — Se faire recenser

« Tous les citoyens français de sexe masculin doivent le service national de 18 à 50 ans. Ils accomplissent les obligations d'activité s'ils possèdent l'aptitude nécessaire et médicalement constatée (code du Service National, art. L3).

Pour tous ceux concernés par ce texte, il est donc obligatoire de se faire recenser.

A. Le recensement a lieu par tranches de 3 mois.

Si vous avez 18 ans entre :

- le 1^{er} janvier et le 31 mars
vous vous faites recenser entre le 1^{er} novembre et le 31 janvier ;
- le 1^{er} avril et le 30 juin
le 1^{er} février et le 30 avril ;
- le 1^{er} juillet et le 30 septembre
le 1^{er} mai et le 31 juillet ;
- Le 1^{er} octobre et le 31 décembre

le 1^{er} août et le 31 octobre.

B. Où se faire recenser ?

Pour les mineurs, à la mairie du domicile ou père.

Pour les majeurs, à la mairie de leur propre domicile.

Attention ! Le recensement est obligatoire, mais aucune convocation n'est expédiée. Il faut donc se présenter soi-même à la mairie, se rendre au bureau indiqué « Service National » et fournir son état-civil.

Lors de cette formalité vous demanderez à bénéficier du report d'incorporation jusqu'à 22 ans ou d'une dispense.

Si pour une raison quelconque vous ne pouvez vous présenter à la mairie, vos parents, munis d'une pièce d'état-civil, peuvent vous inscrire.

Vous devez en outre veiller à ce que vous soit remis un récépissé d'inscription.

2 — Les reports d'incorporation

Depuis l'entrée en application de la loi Debré, les sursis ont été supprimés. Il est toutefois possible d'obtenir un certain nombre de reports d'incorporation.

A. Le report initial d'incorporation.

Tout le monde peut obtenir — sans aucun justificatif — de reporter son service jusqu'à la date anniversaire de ses 22 ans.

Ce rapport est à demander au bureau de recrutement lors du recensement ou en écrivant à votre bureau de recrutement avant d'avoir atteint l'âge de 19 ans.

B. Le report complémentaire.

Si vous bénéficiez déjà d'un report initial d'incorporation et que vous désirez disposer de quelques mois supplémentaires pour achever une année d'études, vous devez demander un report complémentaire.

Pour l'obtenir il faut être né entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre.

Vous devez effectuer cette demande à votre bureau de recrutement au moins deux mois avant la date anniversaire de vos 22 ans.

Exemple : vous êtes né le 5 mars, vous devriez donc partir au service le 1^{er} avril de l'année de vos 22 ans; vous pouvez achever l'année universitaire en demandant un report complémentaire et ne partir qu'après le 31 octobre.

Attention ! Si vous êtes né entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre, vous ne pouvez bénéficier du report complémentaire (Merci Debré!).

C. Le report supplémentaire.

Trois conditions permettent de bénéficier de cette procédure :

• 1) Si vous vous trouvez momentanément dans une situation familiale grave qui ne justifie pas néanmoins une dispense du service national (voir plus bas).

Exemple : grossesse de l'épouse, parents à charge momentanément (maladie, etc.).

Qui décide ?

Une commission régionale travaillant sous l'autorité du Préfet.

Durée

Elle ne peut dans ce cas dépasser un an.

Le plus important : date limite de dépôt des demandes :

Il faut faire sa demande deux mois avant l'anniversaire des 22 ans.

Exemple : Vous avez 22 ans le 1^{er} septembre, la demande doit être déposée impérativement le 1^{er} juillet.

• 2) Si vous désirez vous présenter à un concours d'entrée à une grande école avec la condition d'avoir déjà échoué une fois.

• 3) Si vous avez la possibilité dans un délai donné d'achever un cycle d'études. Parmi les cycles donnant droit à un report : D.E.U.G., 2^e cycle, 3^e cycle, O.U.T., B.T.S., Capacité en Droit, écoles d'Archit., Beaux-Arts, Arts Déco, Formation Professionnelle à l'enseignement, à un diplôme d'État, à un diplôme permettant la titularisation dans la fonction publique.

Qui attribue ?

Une commission départementale.

Durée

Une année scolaire.

L'appel au service actif se fait avec

la première action du contingent incorporé après l'échéance prévue (au plus tard le 1^{er} décembre de l'année des 23 ans).

Exemple : Vous êtes en 2^e année de D.E.U.G. Si vous avez 23 ans en mars, il vous faut demander un report supplémentaire jusqu'au mois d'octobre de l'année de vos 23 ans.

Date limite de dépôt des demandes.

Il vous faut faire la demande au bureau de recrutement avant le 1^{er} août de l'année civile de vos 22 ans.

D. Le report spécial jusqu'à 25 ans et 27 ans.

• Jusqu'au 31 décembre de l'année de vos 25 ans si vous êtes volontaire pour servir; dans la coopération, l'aide technique dans un poste scientifique des armées (vous devez au moins avoir accompli une année d'enseignement).

• Jusqu'au 31 décembre de l'année des 25 ans pour les étudiants en Pharma ou en Dentaire si la première inscription date d'avant le 31 décembre de l'année civile des 21 ans.

• Jusqu'au 31 décembre de l'année de vos 27 ans si vous êtes engagé dans des études médicales ou vétérinaires avant le 31 décembre de l'année civile de vos 21 ans.

Dans ces trois cas il faut présenter la demande de report entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre de l'année de vos 21 ans au bureau de recrutement. Vous devez d'autre part avoir satisfait aux obligations du recensement.

D'autre part la durée dans ces cas du service national est de 16 mois.

3 — Les dispenses

Il y a 7 catégories de dispenses.

1. Les pupilles de la nation.

Le dossier doit comprendre : une demande au Préfet, une fiche d'état-civil ou un certificat du service départemental O.N.A.C.V.G. (anciens combattants et victimes de guerre).

2. Pour parent proche « mort pour la France »

Votre dossier doit comprendre : une

demande au Préfet et une fiche familiale d'état-civil.

En cas de mort d'un parent proche, décédé à la suite d'une action ordonnée par l'autorité militaire.

3. Soutien de famille.

Vous êtes dispensé au titre de soutien de famille si vous avez à votre charge un ou plusieurs parents comme : vos enfants, une femme inapte au travail pendant un an au moins, vos frères, sœurs, etc... jusqu'aux parents au troisième degré.

Les ressources qui restent aux personnes à votre charge ne doivent pas dépasser un plafond fixé en fonction du SMIC (se renseigner plus précisément sur le seuil maximum, cf adresses utiles).

Ces dispenses sont accordées par une commission régionale, qui entre autres personnalités, comprend un conseiller général et un représentant régional de l'action sanitaire et sociale, qu'il est possible de consulter auparavant. Vous avez le droit de vous présenter ou de vous faire représenter à cette commission pour vous y faire entendre.

Attention ! Si vous avez oublié d'effectuer cette demande lors du recensement, ou si votre situation familiale s'est modifiée, vous avez à tout moment la possibilité de présenter une nouvelle demande, y compris après votre incorporation.

4. Double nationalité.

Vous devez alors prouver que vous êtes soumis aux obligations militaires dans le pays étranger dont vous êtes également ressortissant.

5. Français résidents à l'étranger.

Si à 18 ans vous résidez dans un pays étranger, et que vous prolongez ce séjour jusqu'à 29 ans, vous serez dispensé de vos obligations militaires, à la condition de ne pas revenir habiter en France avant la date anniversaire de vos 29 ans.

6. Dispense pour profession essentielle.

Selon le code du Service National, ceux « qui exercent une profession jugée essentielle pour la collectivité et dont la situation est jugée critique sur le plan de la main d'œuvre »

peuvent être exemptés. Cet article n'est jamais appliqué (et pour cause!).

7. Circonstances particulières.

Si un proche parent est décédé à la suite d'un accident ou d'une maladie consécutif à une action ordonnée par l'autorité militaire ou civile vous serez dispensé. Vous devez joindre à votre dossier une attestation relatant les circonstances particulières de ce décès.

4 — La coopération

La durée du service dans la coopération est de 24 mois.

Vous devez demander un report d'incorporation jusqu'au 31 décembre de l'année de vos 25 ans. (il faut avoir accompli au moins une année d'enseignement).

En fait, il faut être au moins titulaire de la licence.

Pour plus de renseignements :

Ministère des Affaires Étrangères
Bureau du service national en coo-

pération,
57, boulevard des Invalides, 75007
PARIS

Tél. : 783.16.70 (poste 495).

5 — L'objection de conscience

Les jeunes refusant d'accomplir leur service armé « ont la possibilité » d'être objecteur de conscience déclarant : « En raison de mes convictions religieuses ou philosophiques opposées, en toutes circonstances, à l'usage personnel des armes ».

Ils pourront être versés dans un service non armé pendant 24 mois en fonction de la loi du 7 juin 1971, art. 41, ou mis à la disposition des Eaux et Forêts ou d'un mouvement tels les chantiers civiques internationaux.

S'adresser, au plus tard un mois après la publication de l'arrêté fixant la composition du contingent, au Ministère de la Défense Nationale, 14, rue Saint-Dominique, 75007 PARIS.

Les demandes dites politiques sont automatiquement rejetées jusqu'aujourd'hui.

Adresse utile :

Pour tout renseignement complémentaire :

Service d'information et de relations publiques des armées,
231, boulevard Saint-Germain,
75997 PARIS,
Tél. : 555.95.20

— Top Armées : bureaux régionaux de renseignements,
(téléphoner de 8 h 30 à 17 h 30)

346.77.53

— Information pour les droits du soldat :

• B. Jullien
B.P. 12
75825 PARIS Cédex.

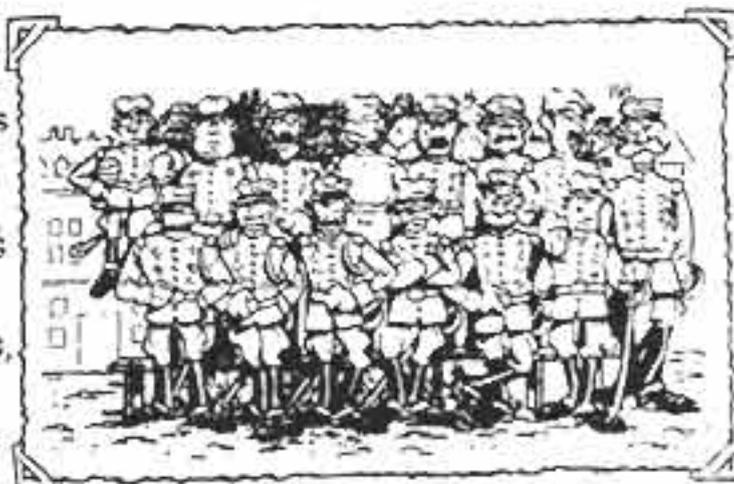
adresses utiles

Comité de lutte des Objecteurs
Boîte Postale 103
75522 PARIS Cedex 11

Mouvement d'Action Judiciaire
14, rue de Nanteuil
75015 PARIS

Mouvement pour une alternative
non violente
80, rue d'Allevis
48000 ORLEANS

ET VOUS
L'AVEZ JAMAIS
PENSÉ, EN
REGARDANT
UNE PHOTO
DE GROUPE,
QUE TOUS CES
REGARDS
SÉRIEUX,
PÉNÉTRÉS,
INTELLIGENTS,
VIRILS ...



**JE VOIS UNE
OREILLE QUI
DÉPASSE!**



à vos marques !

Tu veux faire du sport ?

Tu en as la possibilité à la fac.

Pour cela adresse-toi aux services universitaires des activités physiques et sportives et de plein air qui existent (avec des moyens souvent limités) dans quasiment toutes les Universités de Paris.

Tu trouveras l'adresse du SUAPS de ta fac dans le dossier d'inscription ou auprès des élus de l'UNEF.

Si tu veux faire de la compétition, adresse-toi à l'Association Sportive.

La plan de "relance" SOISSON a porté un coup sérieux au sport universitaire, en démantelant l'ASSU, en réduisant le nombre d'enseignants d'E.P.S. à l'Université.

Les luttes qu'ont menées étudiants et enseignants au début de l'an passé ont limité les effets de ce plan et c'est à leur détermination et à leur acharnement à faire vivre le sport à l'Université que l'on doit la survie, le fonctionnement de nombreuses associations sportives.

Tu as également la possibilité de faire du sport dans clubs ou seul pour la détente.

Pour t'aider, voici quelques adresses :

FNSU : Fédération Nationale du Sport Universitaire - 13 Rue Saint-Lazare 75009 PARIS
Tél. 878 34 23

FSGT : Fédération Sportive et Gymnique du Travail - 24 Rue Yves Toudic 75010 PARIS Tél. 201 82 00

UFOLEP : Union Française des Oeuvres Laïque d'Education Physique 3 Rue Récamier 75007 PARIS
Tél. 548 92 91



Quelques fédérations :

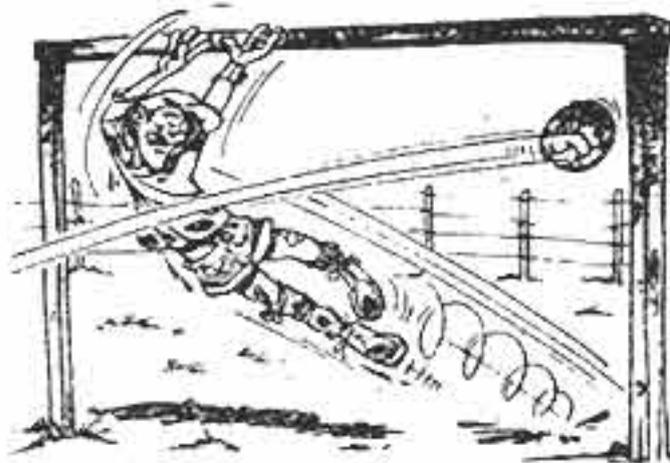
- Athlétisme : 10 Rue du Fg Poissonnière 75009 PARIS
Tél. 770 90 61
- Cyclotourisme : 8 Rue J.Marie Jégo 75013 PARIS
Tél. 580 30 21
- Escrime : 13 Rue de Londres 75009 PARIS
Tél. 874 36 54
- Gymnastique : 13 Rue Taitbout 75009 PARIS
Tél. 824 40 61
- Parachutisme : 35 Rue St Georges 75009 PARIS
Tél. 878 45 00

et pourquoi pas :

- Skate-Board : Cité Administrative 64200 Biarritz
- Football : 60 Bis Av. d'Iéna 75016 PARIS
Tél. 720 65 40

pour d'autres adresses :

- C.I.D.J. 101 Quai Branly 75740 PARIS
Tél. 566 40 20



LA SOLIDARITÉ,

ÇA SE FINANCE !

Depuis plusieurs années, les difficultés financières de tous ordres se multiplient contre l'UNEF : procès, intimidation, refus de subvention. C'est en haut lieu que l'on coordonne une tentative d'asphyxie financière du syndicat étudiant.

Voilà 3 ans que le gouvernement a compris qu'il ne parviendrait pas à endiguer le développement des luttes des étudiants, que la progression de l'UNEF constituait un mouvement sur lequel il ne pouvait avoir prise.

Nous disposons d'un syndicat rénové, reconstruit, d'un syndicat en plein développement.

Cela est insupportable au gouvernement. Incapable de s'opposer à l'UNEF et de faire triompher sa politique, le gouvernement a décidé d'utiliser le moyen le plus ignoble : l'asphyxie financière.

Le pouvoir de l'argent tente de nous contraindre par l'argent !

En 76 Mme SAUNIER-SEITE a décidé de supprimer la maigre subvention que son ministère accordait à l'UNEF.

L'UNEF se trouve ainsi frappée de plein fouet alors que son rôle grandissant, sa représentativité, ne sont plus à démontrer.

Par l'action et l'entraide que l'UNEF organise, ce sont des milliers d'étudiants - en premier lieu des plus défavorisés - qui peuvent rester à l'Université. C'est cela que le gouvernement ne peut accepter. C'est pourquoi dans le même temps où il tente de nous réduire à néant, il subventionne une série d'organisations à sa dévotion, y compris celles qui font de la violence leur crédo.

C'est ainsi que pour lui l'attribution de subventions aux associations étudiantes est fonction de "l'appui" qu'elles apportent au fonctionnement des établissements.

Ces attaques répétées ont conduit le syndicat des étudiants à une situation critique.

Si le gouvernement porte aujourd'hui des coups d'une violence accrue, c'est qu'il veut faire passer au plus vite sa politique de sabotage des Universités et qu'il sait que l'UNEF constitue le plus sûr rempart contre cette politique.

Déjà 23 organisations dont la CGT, la CFDT, la FEN ont protesté contre la suppression de notre subvention. Mais il faut qu'en premier lieu les étudiants agissent contre cette mesure discriminatoire. Il y va du respect des libertés et du libre exercice du droit syndical à l'Université et dans le pays.

C'est pour cela que nous en appelons à tous les étudiants pour qu'ils ne laissent pas perpétuer ce mauvais coup et qu'ils contribuent par tous les moyens à la sauvegarde de leur outil syndical en signant la pétition pour le rétablissement de la subvention de l'UNEF et en apportant leur soutien financier afin de mettre en échec l'arbitraire gouvernemental.

Les versements sont à effectuer à l'ordre de l'UNEF : Mention SOLIDARITÉ UNEF 79 et à envoyer à UNEF - 25 rue Bouret 75019 PARIS.



ÉTÉ 79 vtu

VOYAGES
TOURISME UNIVERSITAIRES

25 rue bouret 75019 paris
tel. 209 02 50

CORRESPONDANT V.T.U. DANS TA FAC
COOP OU LOCAL UNEF,

service de l'UNEF

séjours

TURQUIE Istanbul - La Cappadoce

GRECE Saladi * **MEXIQUE**

ATHENES Aller + Retour

+ 6 nuits et petits déjeuners en
hôtel catégorie C.

* **URSS**

* **HONGRIE**

IRLANDE

A la carte DUBLIN Aller+Retour • 6 nuits et petits déjeuners
en pension de famille.

transport spéciaux
étudiants

PARIS-NEW YORK-PARIS → 1900 f.

PARIS-ATHENES PARIS → de 750 à 1070 f

PARIS DUBLIN PARIS → 630 f

Nous travaillons en collaboration avec
d'autres associations agréées, afin de
vous offrir les meilleurs prix et les
meilleures prestations, le meilleur
rapport qualité/prix.



SERVICES UNEF... SERVICES UNEF... SERVICES UNEF.

Dans ce guide tu trouves les renseignements élémentaires qui t'aideront à devenir étudiant. Il constitue ainsi une sorte de lien avec les autres étudiants.

Ce besoin d'aborder ensemble la vie à la fac, nous le savons permanent, c'est pourquoi nous voulons placer notre syndicat aussi sous le signe de l'entraide.

Absence de polys...
Cours ennuyeux ...
Désinformation...
Livres coûteux...
Bibliothèques vides...
Désert culturel ...
Facs tristes ...

A tout cela nous te proposons de chercher ensemble une solution.

Nous avons déjà créé un certain nombre de services qui te seront utiles - bourses aux livres, coopératives, services culturel, débats, polys... Sans doute leur fonctionnement n'est il pas parfait, mais ils ont le mérite de t'être utiles tels qu'ils sont et nous avons la volonté de toujours les améliorer, d'en créer d'autres.

Cela dépend, nous te le disons franchement de TOI. C'est toi qui peut faire entendre ta voix, donner ton avis pour qu'ils fonctionnent mieux, ou en créer d'autres.

Financés par aucune banque, privés par SAUNIER d'une subvention nationale qui nous revient pourtant de droit, nous ne pouvons compter que sur les capacités de chacun....

Nous comptons sur les tiennes.

La vie à la fac peut être autre chose que ce vide morne et triste de Jussieu ou Villetaneuse, vite loué à des marchands soucieux uniquement de leurs seuls profits, vite réalisés.

Nous pouvons améliorer notre vie et pour cela prendre nos affaires en main...

Tu veux bénéficier de coops, de polys, d'un service voyages, tu veux créer un foyer, un ciné-club, participer à des clubs chansons, organiser des groupes de travail...

Tu en as la possibilité avec ta carte UNEF..

Prends-la !!

..TESTEZ-VOUS...TESTEZ-VOUS...TESTEZ-VOUS...TESTEZ-VOUS

Souhaiterais-tu avoir des polys dans les matières où ils te manquent ?

oui non

Participerais-tu à leur réalisation ?

oui non

Que penserais-tu d'un foyer dans ta fac ?

bien bof

Aimerais-tu y participer ?

oui non

Viendrais-tu à un ciné-club ?

oui non

à un club-théâtre ?

oui non

à un club-chanson ?

oui non

Aimerais-tu organiser régulièrement des boums ?

oui non

Toutes autres activités de loisirs ou culturelles (sorties, voyages, clubs-poésies ?

oui non

Aimerais-tu bénéficier :

d'un service emploi-logement ?

oui non

d'une permanence juridique ?

oui non

voudrais-tu participer à leur mise en place ?

oui non

organiser des bourses aux livres ?

oui non

Si tu as répondu une seule fois oui à une seule question, envoie-nous vite ton bulletin d'adhésion car tu n'es sans doute pas le ou la seule à avoir envie d'une telle activité et c'est à ce titre que tu peux venir dans une de nos associations d'étudiants parisiens sur ton campus. ENSEMBLE nous pouvons améliorer nos conditions de vie à la fac.

COOP UNEF:

. Tous les livres à 15 ou 20% de réduction. La papeterie pas chère.

. Des calculatrices, des stéthoscopes pas chers. Des jouets à prix réduits.

. Tous les disques à 20 ou 50% réduits.

. BOURSE AUX LIVRES (voir ci-dessous)

JUSSIEU : dans la fac, au rez de chaussée, entre les amphis 34 et 44.

ORSAY : bâtiment 332, 1er étage, 941 78 59.

CENSIER COOP : 329 12 13 p. coop

TOLBIAC : dans le hall, près de la cafet.

Pour les autres universités, s'adresser dans les locaux de l'UNEF, dont la liste est dans ce guide.

B O U L I

UN BOULOT UN EMPLOI



TELEPHONE AU 336 25 25 poste 37 45 ,

C'est notre service EMPLOI -LOGEMENT.

R S E AUX V R E S

CA SUFFIT DE NE REVENDRE LES LIVRES
QU'A 10 % DE LEUR PRIX !

DANS TOUTES LES FACS,

FAITES LA NIQUE A GIBERT !

Venez mettre vos vieux bouquins en
vente,
Achetez-en d'occasion, dans les bourses
aux livres organisées par les comités
UNEF.
(renseignements ds ls locaux de l'UNEF)

DU 15 SEPT.

AU 15 NOV.

OÙ faire tirer
mon poly
ma thèse
mon memoire?

→ **A**
TÉTRAPOLY
le service édition

de l'unef

tel: **209 02 50**

25 rue bouret
75019 paris

PRIX COOPERATIVE ETUDIANTE
TRAVAIL RAPIDE ET SOIGNE.

COMPAREZ :

THESE **50** PAGES EN **50** EXEMPLAIRES
532^f tout compris

UN TRAVAIL QUE NOUS COMPRENONS PARCE QUE NOUS SOMMES ÉTUDIANTS.

* POUR CRÉER UN CINÉ-CLUB, UNE COOP

* POUR ANIMER LA VIE DE LA FAC

JE M'ASSOCIE À L'ACTIVITÉ DE L'UNEF

NOM:

PRÉNOM:

ADRESSE:

TEL:

FACULTÉ:

UER:

ANNÉE D'ÉTUDE

HEURES ÉVENTUELLEMENT

DISPONIBLES:

JE VERSE: 3^f

SOUTIEN: 10^f

découper et renvoyer au BN UNEF 25 rue bouret 75019

CONNAISSEZ-VOUS VOS DROITS ?

emploi

CONTRAT DE TRAVAIL

Même en l'absence de lettre d'embauche, vous êtes lié par un contrat de travail soumis aux lois sociales. Ce contrat peut être à durée limitée (fixant la date de cessation) ou illimitée.

Conventions collectives :

Signées par employeurs et syndicats, elles apportent des précisions et avantages nouveaux aux lois sociales. Elles sont applicables à tous les salariés de l'entreprise signataire. Se renseigner auprès des élus au Comité d'entreprise.

Etudiants étrangers :

La carte de séjour "étudiant" ne donne droit à travailler que 20 heures par semaine au maximum sauf pour les ressortissants des pays de la C.E.E., de l'Algérie et de certains pays africains.

Les lois et règlements sociaux s'appliquent aux étrangers.

salaire

L'employeur doit respecter le SMIC.

- . les minima et classifications fixés par convention collective,
- . l'égalité des salaires entre hommes et femmes.

Heures supplémentaires :

Sont comptées comme telles les heures au-delà de 40 par semaine. Elles doivent être autorisées par l'inspection du travail. Elles sont comptées par semaine (même quand le paiement est mensuel).

Elles sont payées avec 25% de majoration pour les 8 premières et 50% pour les suivantes, le salaire de base comprenant toutes les primes ayant caractère de salaire.

Les heures de nuit ou de dimanche ne sont payées plus cher que si la convention le prévoit.

Versement de salaire :

Le paiement doit être régulier (tous les mois ou tous les jours). Un retard de paiement est une infraction qui peut être punie.

Impôts :

Tout salaire est assujéti à l'impôt sur le revenu à partir d'un certain seuil. Les déclarations se font pour une année entière vers le mois de février.

licenciement

Un employeur ne peut licencier un salarié sans motif réel et sérieux, sans respecter les formalités prévues.

La première chose à faire est de prévenir le syndicat de l'entreprise ou les délégués pour faire revenir l'employeur sur son projet.

Ce qu'il faut éviter :

Ne pas céder aux pressions visant à faire démissionner.

Ne pas signer de document portant les termes de "transaction" ou "transactionnel" lorsque l'employeur remet de l'argent.

Cause réelle et sérieuse :

Le motif de l'employeur ne doit pas être imaginaire ni mensonger ni contradictoire. Il doit comporter une certaine gravité (faute grave, motif économique grave).

Formalités :

Pour un salarié ayant plus d'un an de présence dans une entreprise de plus de 10 salariés, la loi exige qu'un entretien ait lieu entre l'employeur et le salarié convoqué par lettre recommandée et assisté d'une personne de son choix appartenant au personnel de l'entreprise.

L'employeur doit notifier le licenciement par lettre recommandée avec accusé de réception. Le préavis commence dès réception de la lettre.

Le salarié peut demander à son employeur la cause de son licenciement.

AIDE JUDICIAIRE GRATUITE

Cette aide permet à ceux qui n'en ont pas les moyens de faire valoir leurs droits en justice.

Conditions

1. Avoir des ressources insuffisantes (inférieur à 1 350 F + 150 F par enfant à charge par mois pour une aide totale. Inférieure à 2 500 F par mois pour une aide partielle.
2. Pleider une cause soutenable.
3. Etre français ou résider habituellement en France.

Demande

A faire sur papier libre et adressée au Procureur de la République.

Adresses utiles

Les Associations Générales d'Etudiants, membres de l'U.N.E.F. :
UNEF, Service Juridique - 25, rue Bouret
75019 PARIS -- Tél 209-02-50
Unions locales des syndicats de travailleurs.

vos droits (suite)

INDEMNISATION

Le salarié doit recevoir à son départ : le reste de son salaire, une indemnité de congés payés, une indemnité de préavis et une indemnité de licenciement s'il n'y a pas eu de faute grave et s'il a l'ancienneté requise (minimum un an, variable suivant les conventions collectives).

congés

Congés payés :

Tout travailleur du secteur privé a droit à 2 jours ouvrables de congé par mois de travail effectué entre le 1er Juin et le 31 mai.

Les congés doivent être pris entre le 1er mai et le 31 Octobre.

Si une maladie interrompt les vacances, le salarié doit reprendre à la date prévue et demander un reliquat de vacances.

Si les 12 jours sont pris entre le 1er mai et le 31 octobre, le reste peut être accordé entre le 1er novembre et le 30 avril.

Si le reste est de 3 et 5 jours : 1 jour supplémentaire est accordé.

Si le reste est de 6 jours ou plus : 2 jours supplémentaires sont accordés.

Congé de naissance :

La loi accorde au père de famille un congé de 3 jours ouvrables à prendre dans les 15 jours qui entourent la naissance.

Congé de maternité :

Il est interdit de licencier une salariée lorsqu'elle est en état de grossesse médicalement constatée puis pendant les 12 semaines suivant l'accouchement, sauf si une faute grave a été commise (non due à l'état de grossesse) ou pour un motif étranger à cet état).

De cette façon, en aucun cas, le licenciement ne peut être notifié ni prendre effet pendant les 6 semaines avant la date présumée de l'accouchement, ni pendant les 8 semaines suivantes.

logement

OU TROUVER UN LOGEMENT ?

Quelques conseils.
Vos droits.

1. CITE U.

Pour louer les chambres en Cité U, prendre un dossier avant le 1er mars. Pour Paris il ne faut pas déjà habiter la région parisienne.

CROUS - CRETEIL : 81 rue du Pont de Créteil
94100 CRETEIL
Tél. 885 95 85

CROUS - PARIS : 39, AV; Georges Bernanos
75005 PARIS
Tél. 329 12 43

CROUS - VERSAILLES : Lycée Marcel Roby
78000 ST GERMAIN EN LAYE
Tél. 973 42 80

2. CHAMBRE DANS APPARTEMENT.

Pour une chambre chez un particulier (contraignant mais relativement bon marché). Adresse :

- . 8, rue des Canettes 75006 PARIS.
- . Centre Richelieu, 8, place de la Sorbonne
- . UNEF - Locaux UNEF, 25, rue Bouret
75019 PARIS et adresses de Provinces
- . Les Oeuvres Sociales des Paroisses (peu connues mais intéressantes).
- . CROUS.

3. CHAMBRE INDEPENDANTE.

Pour une chambre individuelle : éviter les agences, en général leurs honoraires sont élevés. Adresse : Les CROUS (même adresse que précédemment).

4. APPARTEMENT

La location d'un appartement se fait par les agences directement ou à travers la presse plus généralement. Les locations directement de propriétaire à locataire, s'effectuent au hasard des annonces ou encore à travers certaines publications qui traitent de particulier à particulier. Consulter votre marchand de journaux. Louer de particulier à particulier est meilleur marché, il n'y a pas les honoraires de l'agence qui s'élèvent à un mois de loyer.

Cette première solution hélas, faute d'HLM en nombre suffisant (quasiment inexistants à Paris) sera plus fréquente et de beaucoup la plus chère.

Logement (suite)

B. H.L.M.

Il est malgré tout possible de demander une location HLM si l'on répond des conditions ci-dessous citées.:

Qui a droit ?

L'ordre de priorité entre les demandeurs est :

- . La situation du foyer demandeur,
- . la composition de la famille
- . l'ancienneté de la demande,

Les jeunes ménages qui ont moins de 5 ans de mariage peuvent demander que soient prises en compte seulement les ressources d'un seul des conjoints.

Vos droits.

Parfois méconnus, il faut absolument les connaître pour se défendre.

1- Charges : il faut être très attentif à cette question. Si vous n'êtes pas d'accord avec le montant des charges, le propriétaire ne peut exiger un acompte sur ce que vous lui devez. Le propriétaire doit justifier le montant exact de ce qu'il réclame et doit transmettre un compte détaillé des dépenses accompagné de la répartition faite entre les occupants.

2- Impôts locaux : La taxe d'habitation foncière dans certaines villes - tout bénéficiaire des œuvres universitaires peut se faire exempter de cette taxe sur simple demande à adresser au directeur des services fiscaux, service du contentieux.

3- Travaux : Travaux d'entretien - Mis à part les travaux d'entretien normaux d'un logement à la charge du locataire, il lui est possible d'exiger du propriétaire et à sa charge d'effectuer un minimum de travaux si son logement n'offre pas un minimum de confort (eau, gaz, électricité, chauffage). Le préavis de la demande est de deux mois.

4- Congé : Que vous soyez en chambre ou en appartement un congé n'est pas une expulsion. S'il demeure dans un logement ancien encore protégé par la loi de 1948, "s'il a respecté ses obligations de reprise le locataire devient occupant maintenu dans les lieux" et y reste.

5- Expulsion : L'expulsion doit être prononcée par un jugement du tribunal à la demande du propriétaire. Le juge des référés peut accorder à la personne expulsée des délais de grâce. Entre le 1er décembre et le 15 mars, aucun jugement ne peut être exécuté sauf force majeure (immeuble près de s'écrouler).

6- Dettes-saisie : Si vous devez de l'argent à un tiers vous pouvez demander un report d'échéance négociable à l'amiable. Si vous êtes poursuivi en justice vous pouvez demander un délai de grâce. En cas de difficulté, demander l'aide des fonds sociaux auprès des services de votre mairie.

La saisie ne peut être effectuée que par l'autorisation d'un juge d'instruction.

7- La Loi de 1948 - Loyer : Les locataires d'un logement qui entre dans les dispositions de la loi de 1948 doivent vérifier que leur loyer correspond aux normes de cette loi (consulter la CNL). Il est possible par le principe de la surface corrigée de diviser le loyer par deux ou par trois.

8- Jeune marié : Si vous avez moins de 25 ans, que vous êtes marié et salarié, il vous est possible de demander une allocation de 6 000 F pour avancer le montant de la caution ou du premier loyer, acheter les premiers meubles par exemple. La demande doit être faite au directeur de la Caisse d'Allocations Familiales (service des prêts au jeune-ménage).

Le fond mensuel de ressources (approximatif) Région parisienne.

Composition de la famille	HLM Ord.
personne	1 900 F
personnes avec 1 revenu	2 200 F
personnes avec plusieurs revenus	2 500 F
personnes avec un revenu (x)	2 500 F

x) ou des ménages mariés depuis moins de 10 ans.

DRESSES UTILES

- . C.N.L. Organisation la plus efficace et la plus compétente - Conseil juridique Groupement de précession - 9, rue Montéra - 75012 Paris - Tél. 344 11 51 Elle est organisée en fédération Contacter leur union locale
- . Comité UNEF de votre amphé ou U.E.R.
- . Paris Intramuros : UNEF 25, rue Bouret - 75009 Paris.
- . CROUS

BIBLIOTHÈQUES

- **BIBLIOTHEQUE INTERUNIVERSITAIRE A DE PARIS.**
 - Bibliothèque Saint-Geneviève¹
ouverte à tous. Inscription préalable
10, place du Panthéon 75005 PARIS
Tél 633.05.15
 - Bibliothèque de la Sorbonne
Sciences Humaines Lettres
Pas d'inscription, la carte d'étudiant
suffit.
17, rue de la Sorbonne 75236 Paris Cedex 05
Tél. 329 12 13.
 - Bibliothèque Cujas de Droit et Sciences
Economiques
2, rue Cujas 75005 Paris
Tél. 033.74.44 ET 033.79.42
 - Bibliothèque universitaire centrale des
étudiants malades
12, rue Boileau 75016 PARIS
Tél. 525.26.54

1. La bibliothèque Sainte Geneviève est une
des rares bibliothèques universitaires
publiques, c'est à dire ouverte à tous.

 - Bibliothèque du Centre universitaire Tolbiac
Inscription nécessaire pour l'emprunt.
90, rue de Tolbiac 75013 PARIS
Tél. 584.11.66.
- **BIBLIOTHEQUE INTERUNIVERSITAIRE B de PARIS.**
 - Bibliothèque de documentation internationale
contemporaine
Campus universitaire
2, rue de Rouen 92001 NANTERRE
Tél. 204.76.80.
 - . Musée des Deux - Guerres Mondiales
Hotel national des Invalides
75007 PARIS
Tél 551.93.02.
 - Bibliothèque d'art d'archéologie
3, rue Michelet 75006 PARIS
Tél. 033.35.27
 - Bibliothèque de l'Institut national des
langues et civilisations orientales
2, rue de Lille 75007 PARIS
Tél.260.34.58
 - Bibliothèque du Centre universitaire Censier
13, rue de Santeuil 75231 PARIS Cedex 05
 - Bibliothèque du Centre Universitaire du
Grand Palais (Lettres)
Perron Alexandre III, Cours la Reine
75008 PARIS Tél.225.96.40.

BIBLIOTHEQUE DE L'UNIVERSITE de PARIS VIII VINCENNES.

- Section unique (Droit-Lettres-Sciences)
Psychologie et Sciences de l'Education.
Route de la Tourelle, Bois de Vincennes
75571 Paris Cedex 12.

BIBLIOTHEQUE DE L'UNIVERSITE DE PARIS IX - DAUPHINE.

- Section unique (Droit-Lettres-Sciences)
Economie de l'Education.
place du Maréchal de Lattre de Tassigny
75775 Paris Cedex 16.

BIBLIOTHEQUE DE L'UNIVERSITE DE PARIS X - NANTERRE.

-Section Droit -2, rue de Rouen,
92000 - NANTERRE
- Section Lettres - 2, rue de Rouen,
92000 NANTERRE

BIBLIOTHEQUE DE L'UNIVERSITE DE PARIS-SUD (Paris XI);

- Section Droit - Centre juridique de Sceaux
54, bd Desgranges, 92330 SCEAUX

Bibliothèque du Centre d'Asnières

94, Avenue des Grésillons 92600 ASNIERES
Tél. 733.42.20. poste 46

- Bibliothèque du Centre universitaire de Gligancourt

rue Francis de Croisset 75018 PARIS
Tél. 608.17.42

- Bibliothèque du Centre de la Porte de Vanves

10, avenue Pierre Larousse
92240 MALAKOFF
Tél. 656.81.88

- Bibliothèque du Centre de Géographie

191, rue Saint-Jacques 75005 PARIS
Tél. 329.01.47. poste 35



...bibliothèques (suite)

BIBLIOTHEQUE DE L'UNIVERSITE DE PARIS
VAL-DE-MARNE (PARIS XII).

- Section Pluridisciplinaire
avenue du Général de Gaulle
94010 CRETEIL.
- Section Droit = Centre Universitaire
de Saint-Maur, 58, Av. Didier
94210 La VARENNE-SAINT-HILAIRE.
- Section Médecine = CHU de Créteil
6, rue du Général Sarreil
94000 CRETEIL

BIBLIOTHEQUE DE L'UNIVERSITE DE PARIS-NORD
(PARIS XIII).

- Section Droit-Lettres
avenue Jean Baptiste Clément,
93430 VILLETANEUSE.
- Section Sciences = Centre Scientifique
et Polytechnique
avenue Jean Baptiste Clément
93430 VILLETANEUSE.

BIBLIOTHEQUES DE LA VILLE DE PARIS

- . Bibliothèque administrative de la
Préfecture de Paris
Hôtel de Ville, 75004 PARIS.

Bibliothèque Historique de la ville
de Paris (BHVP) et service des travaux
historiques de la ville de Paris
24, rue Pavée 75004 PARIS,
du Lundi au samedi de 9h30 à 18h -
fermée du 1er août au 15 août.

Bibliothèque Forney -Préfecture de
Paris - Arts, Sciences et Techniques
1, rue du Figuier, 75004 PARIS,
du mardi au vendredi de 13h30 à 20h30
samedi 10h à 20h30 (une des rares
bibliothèques qui prêtent à l'extérieur).

Bibliothèque des Archives de la Seine
30, Quai Henri IV 75004 PARIS.

Bibliothèque Marguerite Durand
(de documentation féministe);
Mairie du 5^e arrondissement,
Place du Panthéon 75005 PARIS.

BIBLIOTHÈQUES

MUNICIPALES

(Pour tous renseignements, s'adresser au
service des bibliothèques de la ville de
Paris - Direction de l'action culturelle
17, Bd Morland 75004 PARIS).

- 1^{er} Arr. - Louvre Mairie
- 2^e Arr. - Bourse Mairie
- 3^e Arr. - Temple Mairie
- 4^e Arr. - Baudoyer Mairie
- 5^e Arr. - Panthéon Mairie
 - 15bis, rue Buffon
 - 2-6, rue des Prêtres Saint-Séverin
- 6^e Arr. - Luxembourg Mairie
- 7^e Arr. - Grenelle Mairie
 - 35, avenue de la Bourdonnais
- 8^e Arr. - Europe Mairie
- 9^e Arr. - Orouot Mairie
 - Bibliothèque Valeyre : 24, rue de
Rochechouart
- 10^e Arr. - Château d'eau Mairie
 - 19, rue Sambre et Meuse
 - 15, rue de Lancry
- 11^e Arr. - Faiderbe Mairie
- 12^e Arr. - Picpus 70, rue de Picpus
 - Bibliothèque St Eloi, rue du
Colonel Rozanoff
- 13^e Arr. - Italie, 221-223, Bd du Président
Vincent Auriol
 - 132, rue de la Glacière
- 14^e Arr. - Maine, Mairie annexe, 26, rue
Mouton -Duvernet
 - Vandamme , 80, av. du Maine
- 15^e Arr. - Vaugirard, 154, rue Lecourbe
 - Bibliothèque Beaugrenelle
40, rue Emerieu
- 16^e Arr. - Trocadéro, 4-8, rue du Commandant
Schloessing
 - 18, rue des Batignolles, Mairie
 - 20, rue de Musset
- 17^e Arr. - Plaine Monceau, 11, rue Jacques
Bigen
- 18^e Arr. - Clignancourt , 29, rue Hermel
 - 18, av. de la Porte Montmartre
 - 8, rue Pierre Budin
- 19^e Arr. - Buttes Chaumont, Mairie
 - 6, rue Fessart
 - Bibliothèque Flandre, 35 à 45,
rue de Flandre
- 20^e Arr. - Ménilmontant, Mairie
 - 3, rue Vitruve
 - Couronnes 60, rue des Couronnes
 - 11, rue de la Plaine
 - 109, Bd Mortier

LES BONNES ADRESSES ... CINÉ ... RESTOS ...

Ié Ar.

Bistrot: le rubis
10 rue du marché st honoré.
tel: 261 03 34
pour ceux qui aime bien boire: beaujolais
sancerre
bourgueil
etc...

IIIé Ar.

Nouveau carré de Sylvia monfort
Centre d'animation culturelle très chouette
5 rue Papin , tel: 277 50 97

IVé Ar.

Le café de la gare (avec l'équipe de romain
Bouteille).
41 rue du temple , tel 278 52 51

V et VIé Ar.

Musique à écouter...
Caveau de la montagne
18 rue descartes , tel:033 82 39
Le Campus
32 rue d'aubenton , tel:707 13 81
Caveau de la Huchette
5 rue de la huchette, tel: 326 65 05
Pour ceux qui veulent siroter...
Académie de la bière
88 bis bd du port royal
tel : 033 66 65

Cinéma pas chers...

La Clef 21 rue de la clef, tel: 337 90 90
Le Seine 12 rue st séverin, tel: 033 50 91
St andré des arts 30 rue st andré des arts
tel: 326 48 18

Théâtres ...

Le petit odéon place paul Claudel
tel: 325 70 32
La vieille grille 1 rue du puits de l'Ermité
tel: 707 60 93
Le centre culturel américain
3 rue du dragon, tel: 222 22 70
(théâtre, jazz, folk, etc)
Vidéostone diffuse des spectacles en vidéo
de concerts pop. 17 rue des grands augustins
tel: 325 60 34

Films à voir et à revoir ...

La pagode 57 bis rue de babylone
tel: 705 12 15

Films inédits...

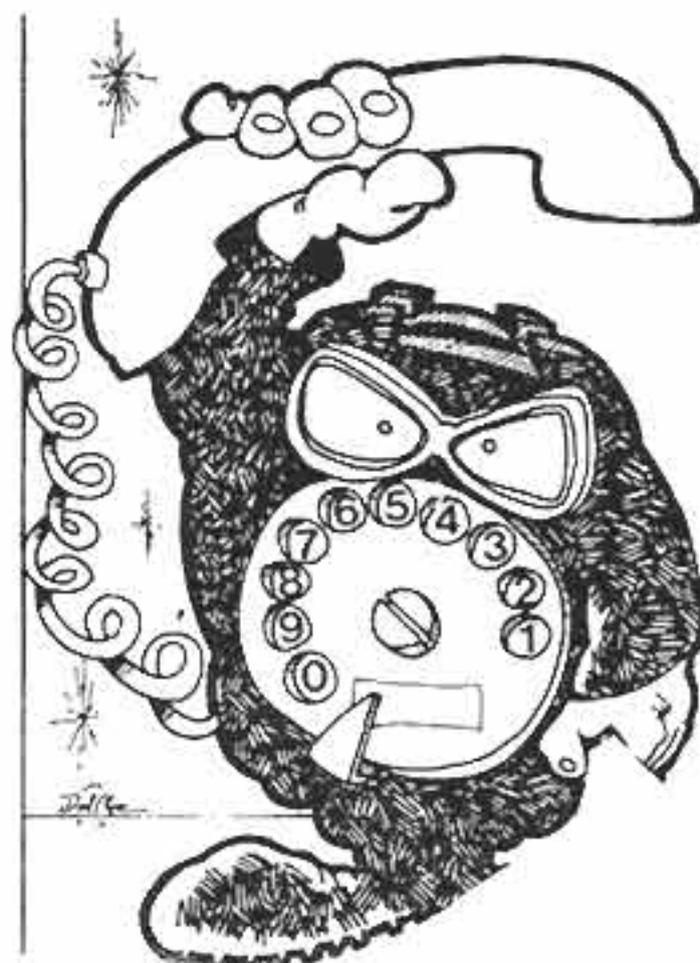
Le studio 28 , 10 rue tholosé
tel: 606 36 07
accompagnés de débats avec le réalisateur
et parfois les acteurs...
La cartoucherie
dans le bois de vincennes est un lieu de
rencontre de 4 théâtres...
L'Aquarium, tel: 374 72 74
L'épée de bois, tel: 808 39 74
Le soleil, tel: 374 87 63
La tempête, tel: 328 36 56

XIV et XVé ar.

Cinéma pas trop chers ...
L'Olympic, 19 rue boyer-barret
tel: 542 67 42
Ciné-club de la cité internationale
21 bd Jourdan
tel: 589 38 69
Café-théâtre...
Le café d'Edgar
38 bd Edgar Quinet
tel: 326 13 68
Cour des miracles
23 av du maine
tel: 548 85 60

Les loisirs

Piscines ... Pontoise (couverte)
19 rue de pontoise
tel:033 82 45
Centre universitaire
Jean Sarailh
31 av G Bernanos
tel: 633 06 20
Patinoires... Palais de la glace
Rond-point des champs-élysées
tel: 359 46 77
Ile F.Roosevelt
Patinoire des buttes chaumont
30 rue édouard Pailleron
tel: 208 72 26
Ile Bolivard ou Jaurès
Tennis ... Centre de tennis du jardin du
Luxembourg
Renseignements:
centre de sport et d'éducation
physique, porte d'Ivry
11 bd masséna
tel: 588 37 43



pas chers! pas chers! pas chers! pas chers!

— QUELQUES RESTAURANTS PAS CHERS

5°

- Polyteck: 6, rue Descartes 633 59 01 M° Cardinal Lemoine. Menu à 15,50F Carte de fidélité (1 menu offert pour 12 diners). Service jusqu'à minuit, fermeture à 2H du matin, fermeture le dimanche.
- Perraudin: 157, rue St Jacques, 633 15 75 M° Luxembourg
- Perraudin: 157, rue St Jacques 633 15 75, M° Luxembourg. Petit menu à 15,50F. Ouvert midi et soir sauf le samedi soir et le dimanche
- Chez Paulette: 28, rue des Bernardins, M° Maubert Mutualité, 035 63 84. Prix chers à la carte. Seul le menu est acceptable. Ouvert midi et soir. Fermé samedi soir et dimanche (cantine de l'équipe de Charlie Hebdo).
- La vieille trousse: 6, bd St Germain, M° Maubert Mutualité, 633 58 40. Ouvert à midi et le soir jusqu'à 22H30, fermé le mardi.
- L'île de Crête: 10, rue Mouffetard, M° Monge, 326 31 37. Menu à 18F tout compris. Spécialité grecque

5°

- Auberge des Cordeliers: 11, rue de l'école de médecine, M° Odéon, 326 71 96. Menu à 13F. Ouvert midi et soir. Fermé le dimanche.
- Restaurant Jean: 132, bd St Germain M° Odéon. Menu à 12F (cuisine pas extraordinaire). Ouvert midi et soir, fermé le dimanche.
- Restaurant St Michel: 10, bd St Michel M° St Michel, 326 08 23. Menu à 11F70, le moins cher du Boulevard.
- Wadja: 10, rue de la Grande Chaumière, M° Vavin. On peut y manger pour 15F et y venir en groupe. Ouvert midi et soir, fermé le week-end.
- Foyer vietnamien: rue Monge, M° Monge. Menu à 14F. Excellente cuisine vietnamienne.
- Alexandre: rue Descartes, face à l'école Polytechnique, M° Maubert Mutualité, Menu à 24 F. Bon, fin et pas cher.
- La Caspienne: 4, rue Stanislas 75006, M° Notre dame des champs, 548 11 39. Spécialités gréco-persanes, menu à 35,50F, 27,50F; très bonne cuisine.

DES TUYAUX ...

étudiants mariés

Votre conjoint non étudiant peut obtenir une carte du CROUS s'il est âgé de moins de 26 ans. Cette carte donne droit au bénéfice des œuvres universitaires. L'allocation logement est délivrée aux étudiants mariés dans les mêmes conditions que pour les étudiants salariés célibataires. Le CROUS met à la disposition des couples d'étudiants mariés des logements en HLM meublé.

Les demandes de BOURSES sont à faire avant le 1^{er} mai de chaque année pour la rentrée universitaire suivante. Si dans votre foyer l'un est étudiant l'autre salarié, vous déclarerez vos ressources propres qui seront seules prises en compte. On vous demandera une preuve de votre mariage et une copie de la déclaration de revenus de vos parents. Si vous êtes tous deux étudiants, vous aurez à faire figurer les ressources des parents de celui qui sollicitera une bourse.

quand on n'est pas marié

Pour les couples qui ne veulent surtout pas se passer la bague au doigt mais qui voudraient bénéficier des avantages de la vie à deux, il existe un moyen très simple: Se procurer à la mairie ce qu'on appelle un "certificat de concubinage notoire". Ceci devant 2 témoins pour chaque partenaire.

Ce certificat donne droit à:

- une allocation logement
- un logement en HLM
- la prise en charge, pour la sécurité sociale, par l'un ou l'autre
- moins d'impôts
- une affectation rapprochée pour le service militaire du garçon

Ca vaut le coup de se renseigner à la mairie de son quartier.

ADRESSES SANTÉ

Services médicaux

- . Permanence des soins, médecins généralistes de Paris (24H sur 24)
542 37 00
- . Service de garde des médecins de Paris de 20H à 8H: 578 15 00
- . A.U.M.P., 24H sur 24: 578 61 38
- . S.O.S. médecins: 707 77 77
- . S.O.S. docteur nuit: 337 77 77
- . Brulures graves, hopital Cochin, 329 21 21, hopital Foch, 772 91 91
- . Centre anti poison: 205 63 29
- . Transfusions sanguines: 307 47 28
- . S.A.M.U.: 567 50 50W
- . Permanence des soins de Paris: 542 37 00

Services infirmiers:

- . S.O.S. santé: 655 25 35
- . Assistance para-médicale: 828 50 54

Services pharmaceutiques

- Pharmacies ouvertes 24H sur 24 dimanche et jours fériés compris
- . Pharmacie DHERY, galerie des champs Elysées, 256 02 41
 - . Pharmacie Machelon, 5, place Pigalle, 878 38 12
 - . Pharmacie des Arts, 106, Bd du Montparnasse, 326 56 20
 - . Pharmacie Mozart, 14, ave Mozart, 527 38 17

Services ambulanciers

- . Ambulances de l'Assistance Publique, 887 27 50
- . Association Parisienne du Secours Ambulancier: 535 18 66

Services vétérinaires

- . S.O.S. Vétérinaires:
 - Paris: 288 67 99
 - Périphérie: 602 45 07

Dispensaires Alfred Fournier

4 rue dareau; tel: 337 95 40
Mo st jacques

Dispensaire 40 rue Miltou, tel: 878 30 16
Mo N D de lorette
ou anvers
Lundi 14-16h
Jeudi 16-18h30

Institut prophylactique 36 rue d'Assas
tel: 544 38 94
Mo Rennes

Croix rouge 35 rue Cl Terrasse
tel: 288 33 42
Mo porte de st cloud

— CROIX ROUGE: 43, rue de Valois
261 30 04
M° Palais Royal

— PROBLEMES PARTICULIERS

Drogue: (information et accueil)

- . Porte ouverte 4, rue des Prêtres St Séverin 75005, et 4, 21, rue Duperré 75009, tél: 874 69 11
- . Recherche et rencontre: 61, rue de la verrerie 75004, 278 19 87
- . Aide à toutes détreesses: 5, rue de Bièvre 75005, 325 70 80
M° Maubert Mutualité
- . Centre Jacob: 21, rue Jacob, 75006, 033 98 75
M° St Germain des Prés
- . Association le pont: 3, rue de l'Abbaye 75006, 325 47 91
- . Hopital Marmottan: 19, rue d'Armaillé 75017, 3804479

Maladies vénériennes:

- . Consultations hopital St Louis 40, rue Bichat, 75010, M° Parmentier de 8h à 10h
203 30 51

Restaurant Médico-social:

- . Réservé aux étudiants dont l'état de santé nécessite un régime spécial. Il se trouve à la résidence universitaire CONCORDIA, 41, rue Tournefort 75005, 331 75 16, M° Monge. Pour y être admis présentez vous au dispensaire HOSTATER, 24, rue de la Harpe 75005, M° St Michel 0332560. Le médecin après examen vous donnera le régime à suivre et l'autorisation d'accès au R.U.. L' admission est généralement ordonnée pour une période limitée, avec possibilité de prolongation. Les tickets de R.U. sont délivrés au dispensaire Hostater.

B A P U

Bureau d'aide psychologique universitaire... lieux d'écoute et de rencontre où vous pouvez consulter des équipes de thérapeutes et participer à diverses thérapie de groupe. Deux adresses à Paris

BAPU 7 bd du montparnasse
tel: 633 25 55
(géré par la MNEF)
BAPU 46 rue de vaugirard
tel: 326 05 10

SVP TRANSPORTS... SVP TRANSPORTS... SVP TRANSPORTS

Les étudiants peuvent bénéficier de certains avantages offerts

* Par la RATP - cartes hebdomadaires - d'étudiant, délivrées sur présentation d'un formulaire, et d'un certificat de scolarité, comportant une réduction par rapport au tarif normal des billets.

- Cartes d'abonnement mensuelles délivrées sur le prolongement Charenton-Ecoles et sur les lignes de métro régional .

* Par la SNCF - Carte d'abonnement à tarif réduit :

Avant de demander ces cartes réservées aux étudiants il convient de se renseigner au sujet des cartes hebdomadaires délivrées par la RATP et la SNCF, sans formalité, et de la carte orange permettant de faire un nombre illimité de voyages sur les lignes d'autocars (APTR) de métro, et d'autobus.

Par ailleurs les étudiants peuvent bénéficier comme tous les jeunes de la carte-Inter-Rail, qui permet de voyager à prix modique en Europe.

Enfin des conditions avantageuses sont offertes dans les transports aériens par l'association technique interministérielle des transports, 2, rue Rossini 75009 PARIS qui propose aux jeunes de moins de 28 ans des réductions sur les vols.

Les Associations qui organisent des vols spéciaux (Charters) sont soumises à une réglementation stricte et doivent obtenir l'agrément du Secrétariat d'Etat au Tourisme Place de l'Opéra; 75001 PARIS.

La liste des Associations agréées est fournie sur simple demande adressée à cet organisme.

* Transports aériens

Aéroports de Paris:

- Orly: 687 12 34
- Le Bourget: 834 93 90
- Roissy: 862 22 80

* S.N.C.F.

- Bureau central: 261 50 50
- Est: 208 49 90
- Nord: 280 03 03
- St Lazare: 538 52 29
- Montparnasse: 538 52 29
- Austerlitz: 584 16 16
- Lyon: 345 92 22

* Trains auto-couchettes

- Lyon: 307 71 19
- Austerlitz: 584 43 65
- Wagons lits: 073 61 30

* R.A.T.P.: 346 14 14

* Radio-taxis

- 252 94 00 - 735 22 22 - 657 11 12
- 739 33 33 - 205 77 77 - 203 99 99
- 200 67 89

* Locations de voitures sans chauffeur:

292 02 92

* EDF - GDF URGENCES

- Paris centre: 280 40 10
- Paris est: 355 44 26
- Paris sud: 581 11 11
- Paris ouest: 567 55 50
- Paris nord: 260 35 33

* P.T.T.: 280 67 89

* Renseignements administratifs et fiscaux: 567 55 99

* Allocations familiales: 578 61 50

LES LOGAUX DU SYNDICAT

PARIS I :

TOLBIAC : dans le hall, à coté de la
cafétéria

SORBONNE : local 3ème étage, esc. C
à droite

PARIS II : Tel. 320 12 24 poste 223

PARIS III : local 3ème étage
Tel. 570 12 90 poste 312
Coop rezde chaussée couloir
de droite
Tel. 570 12 90 poste 454

PARIS IV : local au Grand Palais
Tel. 225 96 40 poste 009

PARIS VI et PARIS VII : local bâtiment K
rez de chaussée, en face de
la tour 32
Tel. 336 25 25 poste 37 45

PARIS VIII : Tel. 374 12 50 poste 329

PARIS IX : Tel. 504 14 10 poste 102

PARIS X : local au 3ème étage de la fac
de Droit
Tel. 725 92 34 poste 672

PARIS XI :

ORSAY : bâtiment préfabriqué
Tel. 941 76 51

SCEAUX : Tel. 661 33 00 poste 309

PARIS XII : Tel. 886 11 79 poste 686

PARIS XIII : local salle D 101
vice présidence étudiante
Tel. 821 61 70 poste 107

LES ADRESSES UTILES

MINISTÈRE ÉDUCATION

110, rue de Grenelle - 75007 Paris
555.97.50

MINISTÈRE DES UNIVERSITÉS JEUNESSE ET SPORTS

61-65, rue Dutot - 75015 Paris
539.25.75

RECTORAT DE VERSAILLES

47, avenue des Etats-Unis - 78000 Versailles
950.92.39

RECTORAT DE PARIS

47, rue des Ecoles - 75005 Paris
329.12.13

RECTORAT DE CRÉTEIL

7, rue E. Renan - 94110 Arcueil
657.11.90

CROUS CRÉTEIL

81, rue du Pont de Créteil - 94100 Créteil
326.07.49

CROUS PARIS

39, avenue Georges Bernanos - 75005-Paris
326.07.49

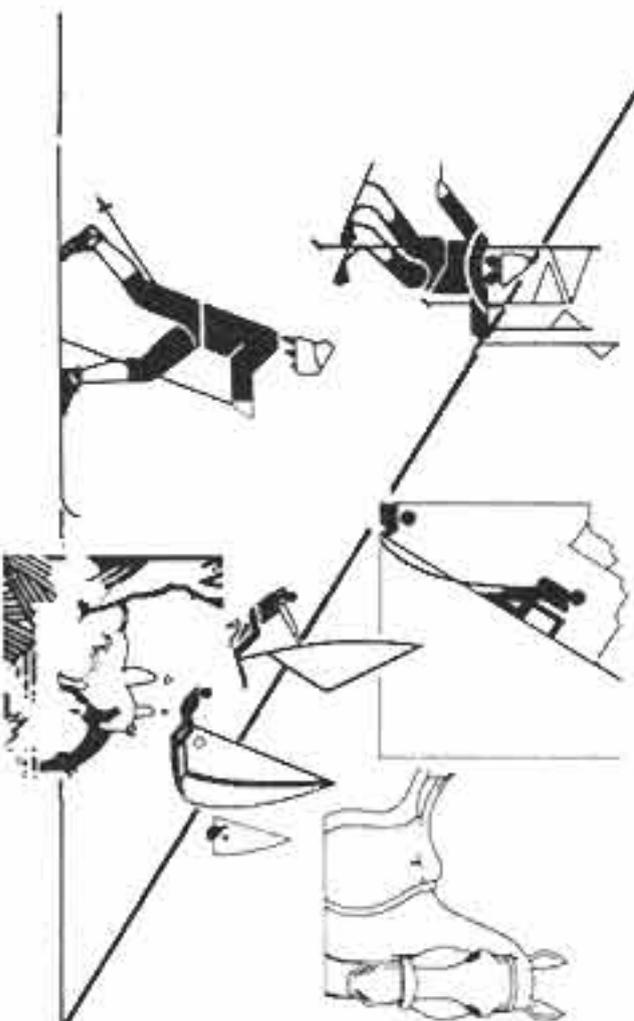
CROUS VERSAILLES

Lycée Marcel Roby - 78000 St-Germain-en-Laye
973.42.80

UCCPA



STAGES SPORTIFS DE PLEIN AIR
SKI · VOILE · MONTAGNE · ÉQUITATION · PLONGÉE
toute l'année dans les CENTRES et BASES de l'UCCPA



- L'Union Nationale des Centres Sportifs de Plein Air regroupe 37 mouvements, Associations et Fédérations Nationales dont l'UNEF qui est membre du Conseil d'Administration.

- L'UCCPA reçoit dans ses stages, sans restriction, toutes les catégories de jeunes âgés de 18 à 35 ans.

Pour s'inscrire ou s'informer, écrire ou se présenter 62, rue de la Glacière PARIS 75013
-Tél. : 336.05.20.

Priorité de réservation aux groupes (plus de 10) jusqu'au 30 septembre pour l'hiver jusqu'au 31 mars pour l'été